



**MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE**

En vue de l'obtention du diplôme de Master Académique

Domaine : Sciences de la nature et de la vie

Filière : Agronomie

Spécialité : Production végétale

**THÈME**

**Influence de subvention de l'état sur l'exploitation agricole de la région de Djamaa (cas d' Oued Rtem )**

Présenté par : BEDOUI Asma .

: CHEMALA Oum Ennoute

Devant le jury :

Président	:	Mr. HAMED Ibrahim	M.A.A
Promoteur	:	Mr. SLIMANI Noureddine	M.C.A
Examineur	:	Mme. HADEF Leila	M.C.B

Année universitaire 2018/2019

# Remerciements

Nous remercions notre grand DIEU de nous 'avoir donné la santé, les moyens, la volonté, le courage et la chance de faire cette étude et de la terminer en le priant de nous guider tout le long de notre vie vers le chemin de l'honnête réussite.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à notre encadreur **Mr : Slimani Nour Eddine**; qui avec son expérience, nous 'a guidé durant la réalisation de ce travail ainsi que ses conseils et ses recommandations ont été précieux pour l'aboutissement de ce modeste travail.

Nos vifs remerciements envers **Mr. El aïch khaled**; Maitre assistant (A) à l'université EL CHAHID HAMMA LAKHDER d'EL-OUE , de nous 'avoir fait l'honneur de présider le jury de soutenance.

Nous tenons à remercier **Mme. HADEF Leïla** Maître de conférences ; (B), à l'université EL CHAHID HAMMA LAKHDER d' EL-OUED, pour l'intérêt qu'elle a apporté à ce mémoire en acceptant de l'examiner , et aussi d'être parmi les membres de jury .

Nous voudrions également remercier tous les collègues de travaux. Et sans oublier bien sur l'ensemble des agriculteurs qui ont accepté de nous recevoir dans leurs exploitations.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous les professeurs pour les informations qu'ils ont mis à notre disposition , et aussi leur aide et leur bienveillance.

Finalement , nous adressons notre profonde gratitude à envers nos famille qui nous 'ont toujours soutenue durant la période de notre formation dans tous les cycles éducatif .

## **Résumé :**

Dans le cadre de notre étude de terrain sur l'influence de programme de subvention de l'état sur l'exploitation agricole de la région de djamaa (Oued Rtem) après de 10 ans d'existence de ce programme. Les résultats ont permis d'enregistrer les points suivants :

tous les agriculteurs de la région d'étude ont bénéficié de la subvention , 85% de superficie d'Oued Rtem est exploitées ce qui est révélée par la création des nouveaux emplois. Ce qui est incite les agriculteurs de demander l'augmentation des montants de certaines opérations, telles que le forage et ces équipements, l'abri serre et la création de nouveaux périmètres. D'après les actions réalisées, le programme de la subvention influé positivement sur la région et cela révélée par l'augmentation de la superficie plantée ainsi que le nombre de palmiers. **Les contraintes posées sont :** le manque d'eau, la faible manipulation et les différents techniques culturales et principalement **le non existence du** marché des produits agricole .

**Mots-clés :** subvention, agriculture, Oued Rtem, influence, exploitation.

## **Summary :**

The present study is deal with the influence of state subsidy program on the agricultural area of Djamaa (Oued Rtem) after 10 years of existence. The results made it possible to record the following points: all the farmers in the study area benefited from the subsidy, 85% of Oued Rtem's area is exploited, which is revealed by the creation of new jobs.

This is encouraging farmers to ask for increased amounts for some operations, such as drilling and equipment, the shelter and the creation of new perimeters. according to the actions carried out, the subsidy program had a positive influence on the region and this was revealed by the increase in the area planted and the number of palms. The constraints: lack of water, low handling and different farming techniques and mainly marketing of agricultural products.

**Keywords:** subsidy, agriculture, Oued Rtem, influence, exploitation,

## **ملخص :**

من خلال دراستنا الميدانية حول تأثير برنامج الدعم الحكومي على المنطقة الزراعية بجامعة (واد الرتم) بعد 10 سنوات من وجوده. مكنتنا النتائج من تسجيل النقاط التالية: استفادة جميع الفلاحين (عينة الدراسة) من الدعم ، وتم استصلاح 85 ٪ من مساحة الإجمالية لوادي الرتم ، مما أدى إلى خلق فرص عمل جديدة. وقد ألح الفلاحين على زيادة مبلغ الدعم فيما يخص بعض العمليات مثل الحفر الآبار ومعداتها ,البيوت البلاستيكية وإنشاء محيطات جديدة. وفقا للإجراءات التي تم إنجازها، كان لبرنامج الدعم تأثير إيجابي على المنطقة ، وقد ظهر ذلك من خلال زيادة المساحة المزروعة وعدد النخيل و أن هناك بعض العوائق مثل نقص المياه ، وانخفاض التحكم في التقنيات الزراعة المختلفة وخاصة انعدام تسويق المنتج .

**الكلمات المفتاحية:** الدعم ، الزراعة ، وادي الرتم ،تأثير ،المستثمره .

<b>TABLE DE MATIERE</b>	
<b>Introduction</b>	<b>02</b>
<b>PREMIERE PARTIE : RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE</b>	
<b>CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL</b>	
<b>Le concept d'exploitation agricole</b>	<b>06</b>
<b>1-1-Définition de l'exploitation agricole</b>	<b>06</b>
<b>1-2-Caractéristiques du concept d'exploitation agricole</b>	<b>06</b>
<b>2-Le concept de système de production</b>	<b>07</b>
<b>2-1-Définition de système de production</b>	<b>07</b>
<b>2-2-Caractéristiques du concept de système de production</b>	<b>07</b>
<b>3-Exploitation agricole oasisienne</b>	<b>07</b>
<b>4-La mise en valeur</b>	<b>08</b>
<b>5- Concept de l'exploitant agricole</b>	<b>08</b>
<b>5-1-Définition de l'exploitant agricole</b>	<b>08</b>
<b>5-2- Caractéristiques du concept de l'exploitant agricole</b>	<b>08</b>
<b>6- Concept de développement durable</b>	<b>09</b>
<b>6-1-Développement agricole</b>	<b>09</b>
<b>6-2-Définition du concept de développement durable</b>	<b>09</b>
<b>6-3-Particularités du concept de développement durable</b>	<b>09</b>
<b>7- Projet</b>	<b>11</b>
<b>8- Le financement interne « autofinancement »</b>	<b>12</b>
<b>9-Définition de subvention</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE II: LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE</b>	
<b>1- Rappel Des Principales lois et Politiques Agricoles</b>	<b>14</b>
<b>2 - Le plan national de développement agricole</b>	<b>15</b>
<b>2.1- Aperçu législatif</b>	<b>15</b>
<b>2-2 -Rappel des principales orientations du plan national de Développement agricole</b>	<b>16</b>
<b>II-Les fondements du plan national de développement agricole</b>	<b>18</b>
<b>III-Démarches pour la mise en œuvre du plan national de développement agricole</b>	<b>18</b>
<b>VI- Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes</b>	<b>21</b>
<b>VA- Coordination, le suivi et le contrôle des programmes</b>	<b>24</b>
<b>VII -Conditions d'éligibilité au soutien sur le fonds national de régulation et de Développement agricole</b>	<b>27</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : MATERIALS ET METHODE</b>	
<b>CHAPITRE I: PRESENTATION DE LA REGION DE MRARA</b>	
<b>1.Situation géographique</b>	<b>30</b>
<b>2. Facteurs écologiques</b>	<b>31</b>
<b>2.1. Facteurs abiotiques</b>	<b>31</b>
<b>2.1.1. Facteurs édaphiques</b>	<b>33</b>
<b>2.1.11Type du sol</b>	<b>33</b>

2.1.1.2 Relief	33
2.1.1.3 Oueds	33
2.1.1.4 Hydrogéologie	33
Nappe phréatique libre	34
Nappe du complexe terminal(CT	34
Nappe du Continental intercalaire (CI)	34
2.1.1.5. Géologie	34
2.1.2.Factures climatiques	35
2.1.2.1 . Température	35
2.1.2.2. Précipitation	36
2.1.2.3 .Evaporation	36
2.1.2.4.Humidité relative de l'air	37
2.1.2.5.Vent	38
2.1.2.6.Insolation	38
2.1.2.7.Synthèse Climatique	39
2.1.2.8.Diagramme Ombrothermique de Gausson	39
2.1.2.9.Climagramme pluviométrique d'Emberge	40
1.2.2.- Facteurs biotiques de M'Rara	41
1.2.2.1. –La flore de la région de M'Rara	41
1.2.2.2- La faune de la région de M'Rara	41
1.2.2.2.1-Entomofaune de la région de M'Rara	41
1.2.2.- Facteurs biotiques de M'Rara	41
1.2.2.1. –La flore de la région de M'Rara	41
1.2.2.2.2- Peuplements Mammaliens, Reptiles et Oiseaux de la région de M'Rara	42
<b>CHAPITRE II: METHODOLOGIE DE TRAVAIL</b>	
1-Approche méthodologique	44
2- Zone d'étude	44
3-Echantillonnage	45
<b>CHAPITRE III :RESULTATATS ET DISCUSSION</b>	
3.1.1-Identification de l'exploitant	49
A - Age des exploitants	49
B –Situation familiales et la taille des ménages	50
C- Origine des agriculteurs et leurs résidences	51
D- Niveau d'instruction des agriculteurs	52
E- Profession des agriculteurs	53
Conclusion	54
3.1.2- Identification de l'exploitation	55
A- Le mode d'accèsion de foncier agricole	55
B- Surface agricole totale et surface agricole utile	55
C –Système de culture	55
D-Suffisance d'eau d'irrigation	56
E- Les études en préalable	57

F – Elevage	58
Conclusion	59
3.1.3 Identification du projet de subvention agricole	60
A – Préféré soutien de financement	60
B - Bénéfice de subvention et le nombre de bénéficiaires	60
C - L'information de la présence de subvention agricole	61
D – Suffisant de financement de subvention	62
E – Autofinancement	63
F - Les opérations subventionnées répondent elles aux exigences de la région ? .	64
G- Les opérations des subvention réalisée	64
H - L'introduction des de nouvelle techniques	66
I – Suivi d'appui technique de projet	66
J - Augmentation de la production	67
K- Réussite de projet	68
L- La processus de pécède de subvention	68
M - Les opérations principales de subvention agricole	69
N - Perspectives d'avenir	69
O - Relations avec l'environnement extérieur	70
P- Adhésion des exploitants à des association paysanne	71
Q - Relation des exploitants avec les structures d'appui	72
Conclusion générale	74
Références bibliographiques	
Annexe	

## LISTE ABREVIATION

ACV : Agent Communal Vulgarisateur

APFA : Accession à la Propriété Foncière Agricole.

B.A.D.R : Banque de l'Agriculture et de Développement Rural

CAW : Chambre d'Agriculture de Wilaya.

CDARS: Commissariat de Développement Agricole dans les Régions Saharienne

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

D.S. A : Direction des Services Agricoles

EPIC : Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

F.D.R.M. V.T.C : Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession

F.L.D.D.P.S : Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de Steppe .

F.N.R.D.A : Fonds National de Régulation et du Développement Agricole

HCDS : Haut Commissariat du Développement des Steppes

INVA : Institut National de Vulgarisation Agricole

I.T.D.A.S : Institut Technique de Développement de l'Agriculture Saharienne.

ONM : Office National de la Météorologie.

P.N.D.A : Le Plan National de Développement Agricole

PMI : Project Management Institut

SAU : Surface Agricole Utile

SAT : Surface Agricole totale

## LISTE DES TABLEAUX

N°	Titre	page
01	Répartition de la population de région M'rara	31
02	Températures mensuelles moyennes, maximales et minimales durant l'année 2017 et (2008 - 2017) .	35
03	Précipitation dans la région de M'Rara	36
04	évaporation dans la région de M'Rara	37
05	Humidité relative dans la région de M'rara	37
06	vent dans la région de M'rara	38
07	Insolations moyennes mensuelles de la région d'étude durant l'année 2008	38
08	Récapitulatif de l'échantillonnage effectué.	45
09	Age des exploitants	49
10	la taille des ménages	50
11	Origine et résidence des agriculteurs.	51
12	suffisance d'eau d'irrigation	56
13	Elevage dans la région d'étude	58
14	Bénéfice de subvention et le nombre de bénéfice	61
15	L'information de la présence de subvention agricole	62
16	suffisant de financement de subvention.	62
17	Autofinancement	63
18	Les actions réalisées dans le cadre de P.N.D.A.	65
19	Augmentation de la production	67
20	Réussite de projet	68

## LISTE DES FIGURES

N°	Titre	Page
01	Répartition de la population de la commune M'rara (habitat).	31
02	Situation géographique la région de M'Rara (DUBOST, 1980 + Encarta, 2006) .	32
03	Les limites de M'rara (Carte d'Afrique 1/500000. IGN. F, Ghardaïa, 1963).	32
04	Diagramme ombrothermique (2008-2017) .	39
05	Climagramme d'EMBERGER (2008 - 2017) .	40
06	Démarche méthodologique .	46
07	La taille des ménages .	50
08	Résidence des agriculteurs .	51
09	Niveau d'instruction des agriculteurs .	52
10	Profession des agriculteurs .	53
11	Les Culture annuelle dominante .	56
12	Réalisation d'études.	57
13	Les soutiens financiers préférés .	60
14	Bénéficiaires de subvention et le nombre de bénéfice .	61
15	Exigence des opérations subventionnées .	64
16	Les nouvelles techniques.	66
17	Suivi d'appui technique de projet .	67
18	Remise le dossier de subvention .	69
19	Perspectives d'avenir .	70
20	Adhésion des exploitants à des associations paysanne .	71

*Introduction*

*Introduction*

*Introduction*

## **Introduction**

L'agriculture est une activité qui consiste à produire dans un milieu donné des végétaux ou des animaux utiles à l'activité humaine, et en particulier à l'alimentation.

Dans le monde, le secteur agricole se réjouit d'une importance grandissante. De ce fait, l'intervention de l'Etat joue un rôle très prépondérant dans la performance des marchés agroalimentaires dans le but de garantir une assurance alimentaire, réguler la concurrence sur les produits agricoles et sauvegarder les revenus des agriculteurs (**Dahina, 2017**).

D'après **Moussaceb et Tighzer, (2017)**, l'agriculture algérienne est considérée comme un pilier de base de l'économie nationale et du développement social. Durant les trois dernières décennies, son rôle est devenu prépondérant dans divers secteurs économiques et notamment dans la croissance économique .

L'instar, l'agriculture Algérienne a connu au cours de son histoire, des déstructurations et restructurations continuelle de celles-ci, ont découlé des modes d'organisation nouveaux, des processus de production et des niveaux de rendements variables(**Moussaceb et Tighzer, 2017**) .

A l'instar d'autres pays, l'Algérie s'efforce de développer son secteur agricole en raison des capacités diverses qu'il possède, sa contribution dans le développement global et son rôle en tant que source importante de revenu national (**Dahina, 2017**).

La politique de développement agricole dans les régions sahariennes est centralisée sur des interventions au niveau de l'ancien système agricole mais surtout sur le nouveau système par la mise en place de nouveaux périmètres de mise en valeur agricole. Elle vise avant tout une extension des surfaces agricoles par la mise en valeur de nouvelles terres. Il faut souligner à cet effet que les objectifs assignés à cette politique ont évolué avec les mutations significatives de la politique économique nationale (**BOUAMMAR, 2010**).

A partir de l'année 2000, on assiste à la mise en application d'un plan nationale de développement agricole (PNDA) (circulaire n°0032 du 18 juillet 2000 ) (**Moussaceb et Tighzer, 2017**).

L'Etat Algérien, qui jusqu'à présent assure la plupart des fonctions de développement l'agriculture, particulièrement dans les régions sahariennes (réalisation des de aménagements pour la mise en valeur, forages, électrification), à mis en œuvre courant ces huit dernières années un nouveau programme de développement ( PNDA), sensé cette fois être le meilleure puisque il met directement à la disposition de l'agriculteur un ensemble de mesures de soutien.

La mise en oeuvre depuis septembre 2000, le PNDA peut être considère comme une manifestation forte de la volenté politique d'apporter des solutions aux problèmes ayant freiné le développement d'un secteur au vital que celui de l'agriculture durant la phase de gestion libéral. Dans l'espoir d'aboutir un développent durable (**Moussaceb et Tighzer, 2017**) .

Une subvention est toujours une dépense publique qui ne doit pas être confondue avec le soutien qui « est un concept plus large que subvention » et qui n'est pas toujours une dépense publique. Les droits douaniers par exemple, sont une recette pour le pays importateur et une mesure de soutien pour les producteurs de ce pays (**filaha, 2007**).

Selon les politiques suivies, les subventions s'étendent sur une large gamme d'objectifs .Elles peuvent être directement ou indirectement liées à la production, à l'exportation, à l'utilisation d'intrants, à l'irrigation, à la commercialisation ou la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales. Elles peuvent être calculées par zone ,par exploitation, par surface, par tête de bétail ou pour des quantités produites (**filaha, 2007**).

La région de l' M'RARA est un Oasis du Sahara algérien. Cette région, à l'instar de toutes ces régions sahariennes, a fortement encouragé cette mise en valeur par le biais de différents programmes, notamment au niveau de la mobilisation de l'eau, de l'électrification, des ouvertures des pistes...etc.

C'est un développement agricole qui s'impose comme action préliminaire à travers une identification des potentialités et de situer les contraintes du milieu.

L'espace agricole oasien se caractérise essentiellement par deux systèmes agricoles distincts :

◆ Un ancien système répandu dans les palmeraies traditionnelles.

◆ Un nouveau système fondé essentiellement sur l'émergence de système agricole inédit grâce à la loi 18/83 de l'APFA regroupant les périmètres de la mise en valeur et bénéfice en subvention agricole C'est dans cet axe que s'inscrit notre travail.

Les objectifs de ce travail sont :

◆ Etudier la situation des exploitations agricoles au sein des politiques de subvention dans la région d'Oued Rtem

◆ mesure dans la quelle les agriculture ont réagi à la politique de subvention agricole au cours de la dernière décennie.

◆ Étudier l'effet de bénéficier d'un subvention agricole sur les investisseurs agricoles.

En effet, plusieurs questions méritent d'être soulevées

- Est ce que la notion subvention accepter par le falah ?
- Quelle sont les opérations pointes adoptées pour les agriculteurs ?
- Quelle est la situation de subvention agricole dans la région d'étude ?



premier partie  
RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

*Cadre Conceptual*

## I - Cadre Conceptuel

### 1- Le concept d'exploitation agricole

#### 1-1-Définition de l'exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité de production dont l'activité principale est produire des productions de nature animale ou végétale destinée à l'alimentation humaine ou du bétail.

Elle est considérée comme un système varié en fonction de sa dimension et des types de relation, ce système est soumis à des influences extérieures (**LAROUSSE AGRICOLE , 1991**).

L'exploitation agricole se rattache à la notion d'utilité de mise en valeur des choses (exploiter une terre, une mine...etc.) (**DICIONNAIRE ECONOMIQUE ET SOCIAL , 1975**).

#### 1-2-Caractéristiques du concept d'exploitation agricole

L'oasis, d'une façon large est une forme d'occupation de l'espace en milieu désertique et fortement marquée par l'aridité .D'après **KESSAH (1994)** l'oasis se définit comme étant « un espace irrigué, cultivé intensivement .elle se présente sous forme de jardins portant des arbres dont principalement le palmier dattier, ainsi que d'autres cultures intercalaires variées ».Donc la définition de l'exploitation agricole se rattache à la notion de l'oasis.

L'espace saharien (ou hyperaride) se caractérise ces deux dernières décennies par une nouvelle forme d'occupation des sols (périmètres céréaliers) qui constituent les nouvelles oasis.

Le palmier dattier est progressivement implanté sur les nouveaux périmètres céréaliers à l'inverse de la traditionnelle implantation des oasis où cet arbre constitue la culture principale sur laquelle sont « greffées » des cultures intercalaires (**BOUAMMAR ,2000**).

Les nouvelles exploitations agricoles oasiennes sont des unités de production dont l'activité principale est de produire des productions de nature animale ou végétal destinées à l'alimentation humaine ou du bétail dans le nouveau espace oasien ;

résultat d'une colonisation de l'espace désertique et de son aménagement .Elles peuvent être classées selon plusieurs critères notamment ; la taille, la nature des productions ou par le système de culture (**BOUAMMAR , 2000**).

## **2- Le concept de système de production**

### **2-1-Définition de système de production**

D'après **JOUE. PH., (1986)** « Le système de production est l'ensemble d'éléments structurés des facteurs de production combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de la satisfaction les objectifs des responsables de production en l'occurrence l'exploitant agricole et sa famille .

### **2-2-Caractéristiques du concept de système de production**

Un système de production serait dans une combinaison de système de culture et d'élevage conduits dans les limites autorisées par l'appareil de production d'une unité de production (force de travail, savoir-faire, moyens mécaniques, techniques, biologiques et terres disponibles...etc.) .

Il est le mode de gestion par l'exploitant (centre de décision d'une unité de production) de ses productions et facteurs de production pour satisfaire ses propres objectif et besoin, compte tenu bien évidemment du système agraire dans lequel il s'insère (**MAZOYER, 1986**).

La connaissance de la diversité du système de production permet de mieux comprendre l'activité agricole dans une région donnée et pour saisir les dynamiques locales de développement indispensable de ces régions (**ABABSA, 1993**).

### **3-Exploitation agricole oasienne**

C'est une entreprise de production de biens agricoles et/ou de services ruraux; intégrée dans un environnement donné (oasis), permettant à l'exploitant de rémunérer ses facteurs de production et de satisfaire ses exigences professionnelles (**PHILPE, 1999**).

#### **4- La mise en valeur**

La mise en valeur, c'est une action de développement des ressources naturelles d'un pays ou d'une région. La mise en valeur consiste à une combinaison d'un nombre de facteurs naturels existants dans ces régions (sol, potentialité hydrique, énergie...etc.) (**LAROUSSE AGRICOLE, 1984**).

Dit système de mise en valeur, il est constitué par des exploitations individuelles ou collectives. Ce système est caractérisée par l'introduction des nouvelles techniques de Production, pour augmenter les rendements.

Le système mise en valeur est fondé essentiellement sur l'émergence de nouvelles Plantations Agricoles grâce à la loi 18/83 de l'A.P.F.A et regroupe les périmètres de la mise en valeur. Il met en évidence une nouvelle agriculture; qui vise essentiellement à la généralisation de la polyculture tels que : le maraîchage, les céréales à grande échelle par l'introduction d'une nouvelle technique d'irrigation (centre pivot), les arbres fruitiers et les fourrages.

#### **5- Concept de l'exploitant agricole**

##### **5-1-Définition de l'exploitant agricole**

C'est une personne dont l'activité professionnelle, non salariée, consiste à mettre en valeur une exploitation agricole (**LA ROUSSE AGRICOLE ,1981**).

##### **5 -2- Caractéristiques du concept de l'exploitant agricole**

Il existe deux types d'exploitants :

**A. Exploitant à temps plein** : c'est l'exploitant dont l'activité agricole est la principale activité.

**B. Exploitant à temps partiel** : c'est l'exploitant qui exerce en plus de d'activité agricole .Une autre activité (artisanal ou salariée).Dans les oasis on peut distinguer aussi :

**C. Les cultivateurs oasiens** : il existe traditionnellement à la vallée de l'Oued Righ deux mode d'exploitation, le faire-valoir direct par le propriétaire et le faire valoir indirect sous la forme de khammessat et le salariat agricole (**LEBDI, 2000**).

**Le khammessat** : ce mode d'exploitation a été supprimé officiellement depuis près de quinze ans, mais sa pratique subsiste avec des modalités locales aussi que le terme de khammessat indique le métayage ou un cinquième c'est à dire le 1/5de la part de la production dattier donnée au cultivateur comme paiement mais actuellement cette part est représentée par le quart de la production (**ROUVILLOIS, 1975**).

**Le salariat agricole** : le salariat agricole est un mode de production où le cultivateur est payé avec de l'argent chaque mois s' il est un ouvrier permanent, s'il est saisonnier son salaire dépend du travail effectué.

Dans l'exploitation de l'ancien système de production, caractérisée par une taille réduite et généralement de type familiale, des fois on rencontre la forme du métayage mais le recours à une main -d'œuvre salariale permanente ou saisonnière très rare.

## **6-Concept de développement durable**

### **6-1-Développement agricole**

A pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtrise eux-mêmes l'évolution de leurs conditions de vie (**LAROUSSE AGRICOLE, 1984**).

### **6-2-Définition du concept de développement durable**

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, cette définition sous -entend qu'un environnement dégradé et appauvri de ses ressources n'est par capable de garantir un développement économiquement variable et socialement acceptable. (**ENCARTA , 2005**).

### **6-3-Particularités du concept de développement durable**

Le développement durable ne se réduit pas seulement à l'environnement, les intérêts des hommes et des sociétés doivent être intégrés dans le présent et dans le future. L'homme est au cœur de ce développement aussi le développement (tout comme la gestion), se définit comme un projet global qui vise à renforcer la démocratie en favorisant la participation des citoyens aux décisions (**RIONDET, 1994**) cité par (**SENOUSSI, 1995**).

Cette intégration des acteurs de l'environnement social du système devrait permettre l'acceptation du principe de précaution, stipulant *«l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adaptation de mesures efficaces pour protéger l'environnement »*

Cette idée, telle que nous l'entendons pour l'étude ,peut très bien être considérée comme une capacité d'ouverture d'écoute et d'intégration des idées ou revendications des acteurs dits *«extérieur»* aux systèmes d'information, mémorisations et de décision du système .sur le plan thématique ,tous les aspects fonctionnels peuvent s'y retrouver (social, économie, écologie...aux sens les plus larges) (SENOUSSI, 1995).

Selon MONTGOLFIER et NATALI, (1987) cité par : SENOUSSI, (1995), développer une approche patrimoniale de l'espace et des ressources naturelles, cela revient à définir :

Une position éthique: le souci du long terme et la volonté de préserver les libertés de choix des générations futures.

- a. Ensemble d'outils, empruntés à l'économie, à l'écologie, à la sociologie, permettant d'analyser une situation et d'évaluer des stratégies alternatives.
- b. Une recherche pour mettre en place de nouvelles procédures de gestion des ressources et des milieux naturels, par la négociation entre les acteurs concernés.

Cette approche patrimoniale s'est constituée par l'intégration de trois courants: ceux de l'analyse systémique du milieu naturel, des méthodes multicritères d'aide à la décision et de l'approche système –acteurs appliquées la gestion de la qualité .les deux premiers courants permettent d'aboutir à une conception du patrimoine, le troisième courant complète les précédents par la dimension relationnelle, car en réalité la notion de patrimoine ne se comprend vraiment que par rapport à un titulaire, pour qui le patrimoine est d'identité. Cependant il n'est pas suffisant d'établir un plan de développement parfaitement rationnel pour arriver à une bonne gestion de la qualité du patrimoine naturel, on a également besoin de l'engagement effectif des acteurs sociaux qui, d'une manière ou d'une autre, en relation avec ce patrimoine (SENOUSSI, 1995).

Si l'on veut assurer d'une façon pérenne la gestion d'une ressource naturelle, il est indispensable de pratiquer une gestion qui intègre à très long terme des actions touchant au milieu naturel support de cette ressource. A cette idée s'ajoutent deux autres : la nécessité de tenir compte de la complexité des interactions entre les facteurs qui conditionnent le bon fonctionnement d'un milieu naturel ainsi que de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans sa gestion (SENOUSSI, 1995 ).

## 7- Projet

Processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques d'un utilisateur. Il est donc une démarche méthodique et progressive d'une réalité à venir impliquant un objectif et des actions à entreprendre avec des ressources données (PMI, 2013).

D'après RIVALLAND, (2002) Un projet est caractérisé par :

- La satisfaction d'un besoin spécifique et particulier
- Un objectif autonome, il a un début et une fin
- Généralement, un caractère novateur, au moins en partie.

En plus de ces critères cités en dessus le projet procède cinq fondements de gestion :

\* **Le désire** : pour s'engager dans une démarche de projet, il faut en « avoir envie », et que cette envie soit partagée par le plus grand nombre, si possible par la totalité des personnes, impliquées.

\* **Le politique**: c'est la nécessaire dimension stratégique ; c'est l'espace de prise de décision, de choix, d'arbitrage.

\* **Le technique**: le savoir-faire est une des dimensions indispensables à la réussite d'une démarche de changement ; celle-ci peut rendre nécessaire des adaptations, l'acquisition de nouveaux savoir-faire, en cours de conduite du projet.

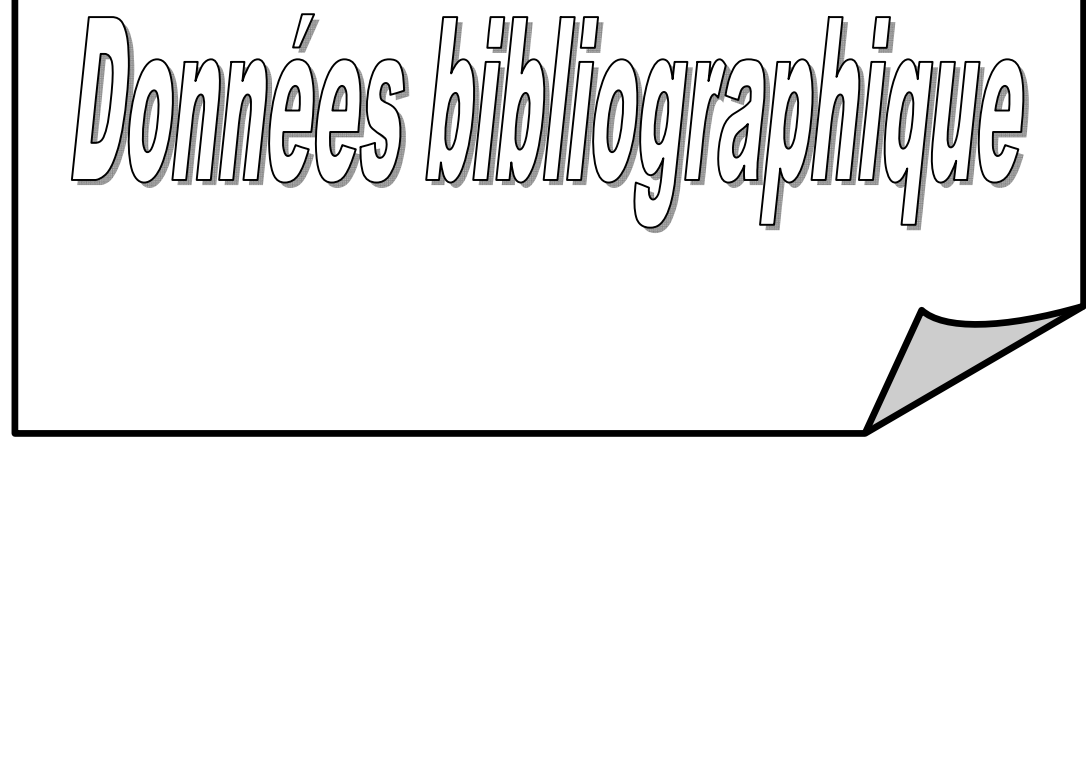
- L'existentiel : le projet de changement peut être une condition de survie.
- L'imaginaire, la création : le projet implique de se projeter dans un futur rêve, auquel aspirent les acteurs du projet (Djelfaoui, 2017).

**8- Le financement interne « L'autofinancement »**

Le concept « Autofinancement » a été défini de diverses manières par les auteurs. « L'autofinancement correspond aux ressources secrétées par l'entreprise, et que celle-ci conserve pour assurer son financement interne ». Cet autofinancement se réalise régulièrement dans l'entreprise mais il suppose et nécessite la mise en place d'une véritable politique de financement. D'où, ne pas utiliser cet autofinancement à des opérations dépourvues de rentabilité qui équivalent à un gaspillage de ressources (Nelson , 2006) .

**9- Définition de subvention**

Une subvention est une aide financière réelle, qui n'est ni un prêt ni une avance de trésorerie, accordée par l'Etat, une collectivité territoriale ou un organisme privé pour financer ou favoriser le développement d'une activité d'intérêt général ou, à titre de secours, pour subvenir à un cas pressant. Elle est versée à titre d'aide publique à une personne privée, physique, morale (association) ou à une collectivité territoriale. Elle peut, dans certains cas, être assujettie à des contreparties indirectes ( **Dictionnaire de politique, 2017** ) .



## **II - Données bibliographique sur le plan national de développement agricole (PNDA)**

### **1- Rappel Des Principales lois et Politiques Agricoles**

Après l'indépendance le secteur agricole devait contribuer avec efficacité au développement générale du pays pour cela plusieurs politiques et réformes agricoles ont été mises en place :

- L'arrêté du 24 août 1962 et le décret de mars 1963 ont donné naissance aux comités chargés de la gestion des terres abandonnées par les colons. Ces comités comprenaient les travailleurs précédemment employés sur ces terres et un directeur nommé par l'administration centrale de l'agriculture ;

- L'arrêté 71-73 du 8 novembre 1971 a instauré la réforme agraire. Cet arrêté abolit toute forme de commerce concernant les ressources en eau destinées à l'agriculture ;

- La loi 73-87 du 17 juillet 1973 a fixé au niveau national les surfaces maximales et minimales des propriétés agricoles ou à vocation agricole ;

- La loi 87-19 du 8 décembre 1987 modifie les modes de gestion des terres appartenant au domaine public et transfère ces terrains à des fermes collectives ou individuelles ayant un statut privé ;

- La loi 88-70 de septembre 1988 concernant le nouveau statut de la coopération, rétablit les principes-clés de la coopération basés sur une adhésion libre et volontaire et une direction libre et autonome tout en établissant le retrait des institutions officielles du système coopératif de contrôle et de gestion créé en 1972 ;

- La loi 90-25 du 18 novembre 1990 complète le cadre légal et rétablit les catégories traditionnelles qui régissaient le droit des terres par le passé. Cette loi entraîne la privatisation des terres ;

- La loi 90-30 de décembre 1990 concernant les terrains nationaux introduit la distinction entre le domaine privé et le domaine public de l'Etat. A partir de cette date, les terres appartenant au domaine national ont été classées dans la catégorie des terres privées, et sont désormais régies par des règles de droit privé.

- Le décret exécutif n°97-483 du 15 décembre 1997 fixe les modalités charges et conditions de la concession des parcelles de terres relevant du domaine privé de l'Etat dans les périmètres de mise en valeur et de la conversion éventuelle de cette concession en cession (**NASRAT, 2007**).

- Le décret exécutif n°97-484 du 15 décembre 1997 fixe la composition de l'origine habilité, ainsi que la procédure et les modalités de mise en œuvre de la constatation du nom exploitation de terres agricoles réalisées sur la base d'enquête.

## **2 - le plan national de développement agricole**

### **2.1- aperçu législatif**

#### **- Introduction**

Le plan national de développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur vu son importance au plan des équilibres social, écologique, économique et du développement durable. De ce fait, ses principaux objectifs sont :

- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays ;
- L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;
- La promotion des productions à avantage comparatif avéré pour leur exploitation ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculteur et son intégration dans l'économie nationale ;

-La libération des initiatives privées au niveau des approvisionnements an intrants, de l'écoulement et du conditionnement de la production et de la dissémination du savoir et du savoir-faire (**B.A.D.R., 2003**).

A cet effet, cinq (05) programmes de développements composent le P.N.D.A :

1. Le programme de développement des productions agricoles de large consommation et celles à avantage comparatif avéré. Ce programme est réalisé par les exploitants et promoteurs avec, éventuellement, le soutien financier de l'Etat à travers trois fonds de développement qui sont :

-Le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A) ;

-Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (F.L.D.D.P.S) ;

-Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession(F.D.R.M. V.T.C).

2. Le programme d'adaptation des systèmes de culture aux conditions des différents milieux naturels (reconversions) ;

3. Le plan national de reboisement dont les objectifs ont été réorientés en faveur du boisement utile et économique ;

4. Le programme de développement des zones de parcours et de production de steppe;

5. Le programme de mise en valeur des terres par la concession et celui de mise en valeur dans le sud qui sera redynamisés selon une approche nouvelle.

Outre ces cinq programmes, le P.N.D.A se fixe également comme objectif de faire la promotion de l'agriculture biologique et de mettre l'accent sur la préservation des ressources génétiques afin d'assurer un développement harmonieux et durable

**(B.A.D.R., 2003).**

## **2 -2 -Rappel des principales orientations du plan national de Développement agricole**

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a pour objectif l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire qui vise l'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises, une meilleure couverture de la consommation par la production nationale et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ainsi que

l'utilisation rationnelle des ressources naturelles aux fins d'un développement durable et de promotion des productions à avantages comparatifs avérés.

Dans ce contexte le plan national de développement agricole s'articule autour de l'incitation et le soutien des exploitants agricoles pour :

\_ Développer les productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs dans un but d'intensification et d'intégration agro-industrielle par filière (céréales, lait, pomme de terre, arboriculture, viandes rouges et blanche...);

\_ Adapter les systèmes d'exploitation des sols , dans les régions arides et semi-arides et celles soumises à l'aridité, (réservées actuellement aux céréales ou laissées en jachère et qui constituent une menace de dégradation) au profit de l'arboriculture, de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées et de concentrer la production de céréales sur les zones reconnues favorables.

Le plan national de développement agricole, outre les actions sus-citées qui s'appliquent sur la Surface Agricole Utile (SAU) (Huit millions d'hectares) vise l'extension de celle-ci à travers la mise en valeur des terres agricoles par les concessions qui permet en même temps la valorisation et la conservation des ressources naturelles, l'accroissement de l'investissement et de l'emploi au profit du secteur agricole et l'extension des Oasis dans le sud. Une première tranche de 600.000 ha est en cours de réalisation.

Les critères pour le lancement de telles actions de mise en valeur sont au nombre de trois: économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable.

A cela s'ajoute, le programme national de reboisement qui se fixe pour objectif à terme de relever le taux de boisement de 11 à 14 % dans le nord du pays.

Le PNDA est appuyé – outre l'administration agricole et les instituts techniques - par un ensemble de structures nouvelles (Générale des concessions, Institut National des Sols, de l'Irrigation et du drainage, Mutualité Agricole ainsi que par un système coopératif rénové).

La mise en œuvre des projets (intensification, reconversion, mise en valeur par les concessions) est soutenue par des fonds spécifiques (Fonds National de Régulation et de Développement Agricole, Fonds pour la Mise en Valeur par les Concessions).

Par ailleurs,

\_ L'action de préservation et de sécurisation des terres du domaine privé de l'Etat, (ces terres restant propriété de l'Etat en cohérence avec l'objectif de conservation et de valorisation des ressources naturelles annoncée par le Président de la République lors de la réunion des walis en mai 2000) sera consolidé par un dispositif juridique adapté à l'approche économique du secteur.

\_ Les instruments de gestion économique des programmes se conforment à des principes de rationalité et d'efficacité où les prix et les échanges sur la quasi-totalité des produits et des intrants agricoles sont régulés par le marché.

\_ Dans le dispositif institutionnel, la profession agricole à travers ses structures de représentation (les organisations interprofessionnelles, les partenaires sociaux et les Chambres agricoles) reste le partenaire privilégié de l'Etat dans l'élaboration et l'exécution du plan National de Développement Agricole.

### **2-3- les fondements du plan national de développement agricole**

Les principales opérations définies par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de sa fonction de régulation (mise en valeur dans les zones Nord et Sud du pays, reconversion des systèmes de production et utilisation rationnelle et ciblée des soutiens de l'Etat) convergent essentiellement vers des objectifs de reconstruction du territoire agricole et de conservation des ressources naturelles (eau et sols) aptes à favoriser le développement durable.

Elles sont fondées sur les contraintes agro-climatiques car la plus grande partie du pays reste marquée par l'aridité du climat et où les sols, soumis à des systèmes et des techniques de production inadaptés, sont menacés par des processus d'érosion et de dégradation irréversible.

Les orientations contenues dans le programme du gouvernement correspondent également à des impératifs socio-économiques et techniques.

Pour évoquer la dimension internationale, le plan national s'insère dans un processus de reconstruction des vocations agricoles de nos régions, de création des conditions pour accroître à terme la compétitivité de nos activités et de nos produits agricoles et d'aménagement des espaces agricoles pour les rendre plus attractifs pour les investissements directs et la création d'entreprises agricoles, agroalimentaires.

### **3 -Démarches pour la mise en œuvre du plan national de développement agricole**

La présente circulaire rappelle les contours globaux des démarches initiées et les mesures d'encadrement mises en œuvre pour la concrétisation du plan national de développement agricole.

Elle constitue, avec les autres textes (Décrets, Arrêtés, Décisions et Instructions) régissant le FNRDA, le FMVC, le FPZPP ainsi que les règles relatives au PNR, le dispositif réglementaire auquel les DSA et conservateurs des forêts sont tenus de se référer pour l'exécution des programmes de développement agricole.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Ministère de l'Agriculture préconise de développer des actions d'encadrement et de dynamisation des programmes à travers :

\_ Le soutien au développement de la production nationale et de la productivité des différentes filières Dans le cadre de la réduction de la facture alimentaire et du soutien à la production nationale, des fermes pilotes préalablement sélectionnées serviront comme unités d'accroissement du matériel de reproduction et des intrants agricoles (semences, plants et géniteurs) et de conservation des ressources génétiques ainsi que comme unités de démonstration et d'expérimentation.

Un intérêt particulier sera également accordé aux productions à avantages comparatifs qui peuvent faire l'objet d'exportation.

C'est ainsi que les aménagements récemment introduits au dispositif de soutien par le FNRDA visent d'une part à apporter une simplification des procédures et plus de transparence, de souplesse et de célérité dans l'octroi des aides consenties aux bénéficiaires dans le cadre de schéma directeur par wilaya et par zone homogène et d'autre part à assurer l'atteinte d'objectifs bien ciblés par filière.

\_ L'adaptation des systèmes de production (reconversion)

Ce programme bénéficie, pour sa mise en œuvre, d'un dispositif de soutien spécifique et adapté faisant appel à la participation des opérateurs économiques de base (agriculteurs).

Ce dispositif de soutien tire son originalité de ce qu'il :

- prévoit des soutiens directs à des activités qui permettent d'assurer des revenus aux opérateurs économiques de base (aide à la mise en place d'activités à

revenus immédiats ou à court terme pour pallier la perte de revenus conjoncturels et consécutifs à la réalisation du programme de reconversion).

- Considère l'exploitation agricole dans sa globalité et son unité contrairement aux programmes de développement des filières qui visent le produit lui-même.

\_ Le soutien à la mise en valeur des terres agricoles par les concessions

Des aménagements substantiels au dispositif d'approbation et d'exécution des projets ont été également apportés pour impulser les réalisations sur le terrain. Ces aménagements impliquent, de manière plus directe, les Walis, les DSA et les Conservateurs des Forêts dans le processus de validation, de dynamisation et de suivi des projets.

\_ Le programme national de reboisement

Outre la reconstitution de la subéraie à l'Est du pays et la protection des bassins versants de barrages, les objectifs du PNR ont été réorientés de sorte à privilégier les boisements utiles et économiques à l'aide de certaines espèces fruitières adaptées (pistachiers - olivier - figuier - amandier – cerisier...) pour une protection homogène des sols et la garantie de revenus durables aux agriculteurs à travers l'exploitation des zones forestières.

L'expérience menée dans le cadre du programme d'emploi rural au niveau des wilayate (Sidi Bel Abbès, Masacara, Tlemcen, Ain Témouchent) mérite une consolidation et une extension à d'autres wilayas.

\_ La mise en valeur dans le sud

Ce programme a été réorienté tant dans ses objectifs que dans les conditions et les modalités de sa mise en œuvre.

Ainsi, la mise en valeur à la périphérie des oasis se fera dans le cadre du programme des concessions.

La grande mise en valeur, ou agriculture d'entreprise qui nécessite des moyens et un savoir-faire importants, sera désormais ouverte aux investissements nationaux et étrangers.

Par ailleurs, les programmes spécifiques menés par le CDARS au Sud (opérations d'aménagement et de préparation des infrastructures agricoles) et le HCDS

dans les zones steppiques (opérations de développement des parcours et de protection de la steppe), se poursuivent de manière intégrée et complémentaire aux différents programmes du secteur.

**4- Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes**

La mise en œuvre des différents programmes de développement agricole (filières– intensification céréalière reconversion- programme national de reboisement et mise en valeur), s'appuiera sur un ensemble d'instruments d'encadrement financier et technique, réaménagés pour les uns ou dynamisés pour les autres en vue de les rendre compatibles avec les exigences de réalisation des objectifs fixés.

\_ L'instrumentation financière

Diversifiée et complémentaire pour assurer un financement "adapté" des programmes, cette instrumentation confiée dès cette campagne à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole

(CNMA) et à ses caisses régionales – qui servent de guichet unique pour les agriculteurs

- la gestion des fonds publics, ainsi que les missions relatives au crédit et aux assurances agricoles.

La nécessaire réhabilitation de la dimension économique de l'acte agricole et des investissements y afférents, commande de ne plus considérer les fonds publics comme la source exclusive de financement des programmes de développement agricole, mais comme une contribution des pouvoirs publics aux efforts d'autofinancement que doivent déployer les agriculteurs et les entrepreneurs agricoles.

L'instrumentation financière repose, pour l'essentiel, sur :

- Le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA)

- Mis en place par la loi de finances pour 2000, le FNRDA soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, de la protection des revenus des agriculteurs du financement des actions prioritaires de l'Etat.

Un ensemble de textes d'application a été pris pour rendre ce fonds opérationnel dans sa nouvelle configuration :

\_ Le décret exécutif n° 2000-118 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du fonds ;

\_ L'arrêté interministériel n° 00586 du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables au fonds.

\_ Une décision ministérielle n° 000599 du 08 juillet 2000 fixant de son côté, les conditions d'éligibilité au fonds, les modalités de paiement des aides ainsi que les taux de soutien par type d'activité.

Le Fonds de mise en valeur par les concessions

Créé par la loi de finances pour 1998, ce fonds a fait l'objet de mesures particulières

visant la dynamisation de son utilisation à travers la Générale AGRI-SPA, connue sous l'appellation de Générale des Concessions Agricoles.

Le Crédit agricole et les assurances économiques

Le crédit agricole, dont l'absence a constitué longtemps un obstacle à l'investissement, sera opérationnel dès la campagne agricole 2000/2001.

La CNMA est appelée à ce titre, à remplir une mission fondamentale pour la réussite des programmes de par sa triple vocation d'organisme de crédit, d'assurance économique et de comptable des fonds publics.

Un ensemble de mesures devant permettre à la CNMA de jouer pleinement son rôle a été arrêté. Une lettre circulaire particulière à l'intention de la CNMA précise, en effet, les nouvelles dispositions relatives au financement des programmes de développement agricole.

Complément nécessaire au crédit, l'assurance économique agricole doit se développer par la promotion de nouveaux produits d'assurance, adaptés aux objectifs visés par les programmes de développement des filières et de reconversion des systèmes de production. Ces nouveaux produits que la CNMA est appelée à mettre en place constitueront, pour les agriculteurs engagés dans lesdits programmes, des garanties d'accès au crédit que les caisses de mutualité agricole sont amenées à leur consentir.

L'encadrement technique

Outre les mesures d'encadrement financier, un dispositif d'encadrement technique multiforme et approprié à la nature des actions techniques projetées et aux spécificités de chaque sous-programme sera mis en œuvre.

La démarche vise la mise en valeur de l'exploitation en tant que principale unité de base dans les productions agricoles.

L'encadrement administratif, technique et professionnel doit ainsi se rapprocher davantage de cette unité spatiale de base et de son exploitant.

Le rôle du subdivisionnaire, du chef de circonscription et leurs équipes, devient plus que jamais déterminant dans la réussite des programmes mis en place. Cet encadrement rapproché doit être soutenu par la mise en place au niveau wilaya d'une cellule technique, pluridisciplinaire chargée d'assurer la cohérence entre les projets de développement au niveau des exploitations et le schéma directeur d'aménagement de l'espace agricole de la wilaya.

Ce dispositif comporte une série d'actions de formation, de vulgarisation, d'information et de communication.

En matière de formation, et pour soutenir les programmes de développement des filières et de reconversion, des cycles de formation de courte durée seront organisés au niveau des structures de formation du ministère de l'agriculture et/ou de la formation professionnelle.

Ils concernent aussi bien l'encadrement des DSA (cadres de la DSA, des subdivisions et les délégués communaux) pour le volet recyclage que les agriculteurs eux-mêmes auxquels seront dispensées également des formations spécifiques aux actions techniques qu'ils auront à mener.

Les DSA et conservateurs des forêts doivent prendre à cet effet, les dispositions utiles pour :

- faire participer leur encadrement aux actions de formation prévues,
- assuré, en concertation avec les organisations professionnelles locales, la participation des agriculteurs aux cycles de formation organisés à leur intention.
- En matière de vulgarisation et d'appui technique rapproché, des programmes de vulgarisation rapprochée et d'appui technique aux agriculteurs, engageant les

instituts techniques spécialisés, l'administration locale agricole et les chambres d'agriculture, seront mis en œuvre selon les calendriers qu'il appartient aux DSA et conservateurs des forêts d'établir en relation avec les structures concernées (directions de l'administration centrale – Directions générales des instituts techniques...).

Les instituts techniques spécialisés s'appuieront pour ce faire, sur les unités d'appui technique conformément aux dispositions de l'instruction n° 111 SPM du 5 mars 2000 et sur le réseau d'exploitations de référence qu'ils doivent animer et encadrer.

En matière d'information et de communication, des campagnes d'information multimédia sur les programmes de développement agricole seront menées sous l'égide de l'Institut National de Vulgarisation Agricole (INVA).

A ces campagnes, les DSA et les conservateurs des forêts doivent participer de manière active, en relation avec l'ensemble des acteurs concernés par les différents programmes (profession, interprofession, opérateurs économiques...).

#### **5-A Coordination, Le Suivi Et Le Contrôle Des Programmes**

La bonne conduite des programmes exige de votre part, un effort de coordination entre toutes les institutions impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets (opérateurs économiques de base, collectivités locales, entreprises, organisations professionnelles). Afin d'organiser au mieux les synergies dans les collaborations et la coordination voulues, les relations de partenariat que vous êtes appelé à promouvoir dans la mise en œuvre des projets, doivent se fonder sur des règles claires et transparentes.

En premier lieu, il est impératif d'associer la profession agricole, ses structures de représentation (chambres agricoles) et ses organisations professionnelles et syndicales à tous les stades de la programmation des projets. Dans le cadre de l'animation et de la dynamisation du plan national de développement agricole, il est également recommandé d'organiser, en coordination avec les organisations professionnelles et syndicales agricoles, une intense action de sensibilisation des opérateurs économiques de base (agriculteurs) sur les actions prioritaires.

Aussi, l'opération de délivrance des cartes professionnelles aux agriculteurs devrait connaître, sous votre impulsion et la responsabilité des Chambres d'Agriculture de Wilaya, une accélération.

La définition des zones d'intervention, des bénéficiaires des programmes, des actions techniques et des cahiers des charges reste subordonnée à des mécanismes de concertation étroite entre les structures administratives compétentes, les collectivités locales, les instituts techniques, les chambres d'agriculture et l'interprofession, les entreprises publiques ou privées concernées par les actions retenues, et ceci à tous les stades de la programmation.

Les projets de développement agricole sélectionnés localement seront assortis de dispositifs particuliers de suivi-évaluation et de contrôle par les organes décentralisés dans lesquels les DSA et les Conservateurs des Forêts joueront un rôle déterminant.

Il reste entendu que ces projets doivent faire l'objet d'une évaluation régulière de l'état d'avancement physique, financier (consommations des fonds et des crédits accordés) et économique (niveaux d'emploi et d'investissements réalisés, valeur ajoutée créée). Les dysfonctionnements ainsi que les éventuels écarts négatifs enregistrés par rapport aux prévisions établies doivent faire l'objet d'un examen particulier. Ils doivent nécessairement être suivis de propositions de redressement et de recommandations afin de réajuster les programmes.

L'administration centrale du Ministère de l'Agriculture demeure disponible pour apporter tout le soutien et l'aide ainsi que tout éclaircissement et explication complémentaire nécessaire à la réalisation des différents programmes composant le PNDA.

Les évaluations d'impacts des projets mis en œuvre se feront sur la base d'indicateurs de performance liés principalement à :

- \_ La protection des ressources naturelles
- \_ L'emploi,
- \_ L'augmentation et la régularité de la production,
- \_ L'accroissement des investissements agricoles et des revenus.

Fonction déterminante, le contrôle de l'exécution des engagements contractuels pris par les bénéficiaires et des utilisations des aides octroyées sur les fonds publics conformément aux procédures arrêtées, doit constituer une préoccupation permanente. Ce contrôle met à contribution aussi bien les organes habilités de l'administration centrale, que les structures décentralisées (Walis, DSA et Conservateur des forêts).

Au niveau de l'exploitation, ledit contrôle doit être mené par les services techniques locaux pour l'établissement du service fait donnant accès au paiement des aides aux actions effectivement réalisées.

Les services agricoles peuvent, en cas de besoin, faire appel à toute personne-ressource ou institution dont l'apport est jugé nécessaire à l'exercice des activités de contrôle.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle phylotechnique, phytosanitaire et vétérinaire du matériel végétal et animal à utiliser sera renforcé. Il fait l'objet d'une instruction particulière et sa mise en œuvre se fera, conformément à la réglementation en vigueur, par les services officiels spécialisés.

Dans le cadre des actions de coordination, de suivi et d'évaluation du plan, les services techniques placés sous votre contrôle doivent veiller à mobiliser les moyens pour améliorer le système d'information agricole et le rendre plus performant.

Il convient enfin de rappeler que le succès de ce plan national de développement agricole engage non seulement l'avenir de notre agriculture mais constitue aussi une dimension essentielle du développement rural durable et par delà de l'économie nationale et de l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire.

Pour se dérouler dans les meilleures conditions, le P.N.D.A mobilise, pour la première fois depuis longtemps, l'ensemble de l'administration agricole, particulièrement l'échelon de la subdivision agricole (Daïra).

Jusqu'à maintenant avec très peu de charges de travail réelles- qu'il charge de l'appui rapproché aux agriculteurs soit pour la préparation de leurs projet soit pour des conseils techniques. Les D.S.A, les instituts techniques, l'I.N.R.A.A, les Chambres d'Agriculture sont chacun sollicités et des cahiers des charges déterminent les responsabilités de chaque intervenant. En vue de créer les conditions optimales d'une application correcte des multiples actions programmées, le P.N.D.A a prévu la mise en

place d'un dispositif permettant un encadrement technique rapproché des bénéficiaires, agriculteurs et éleveurs (B.A.D.R., 2003).

**6 -Conditions d'éligibilité au soutien sur le fonds national de régulation et de Développement agricole**

Sont éligibles au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole

\_ Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements professionnels ou associations dûment constituées;

\_ Les entreprises économiques publiques et privées y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) intervenant dans les activités de production, de transformation, de commercialisation et d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

Le postulant au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole présente un dossier comprenant notamment :

\_ la demande d'adhésion aux programmes agricoles et de subvention sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole, établie selon le modèle ci-joint en annexe 1, qui comporte, entre autres, la nature et le montant du soutien sollicité ainsi qu'un descriptif de l'exploitation du projet et de ses impacts;

\_ Le document attestant la qualité d'exploitant agricole délivré par la chambre d'agriculture ou, à défaut, par la direction des services agricoles territorialement compétente, de gérant ou de directeur d'exploitation agricole ou d'entreprise publique ou privée, éligible au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole;

Le dossier complet, est déposé contre accusé de réception par le postulant au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole, auprès de la subdivision agricole de la Wilaya , territorialement compétente Le subdivisionnaire dépose le dossier à la Direction des Services Agricoles, dans les huit (8) jours qui suivent son dépôt par le demandeur et est tenu de le présenter et de le défendre devant un comité technique présidé par le Directeur des Services Agricoles et comprenant :

- \_ Le conservateur des forêts ;
- \_ Le chef de service en charge du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ;
- \_ Le directeur représentant de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole territorialement compétente ;
- \_ Les directeurs des stations des instituts techniques spécialisés lorsqu'elles existent sur le territoire de la Wilaya.

En cas d'acceptation du dossier, le postulant au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole est convoqué dans les trois (3) jours qui suivent la date de la réunion du comité technique pour signer le cahier des charges le liant à la Direction des Services Agricoles pour l'exécution du projet retenu et dont le modèle type est annexé à la présente décision (annexe II). Les copies du cahier des charges signé et de la décision d'octroi du soutien (annexe III) sont transmis pour prise en charge, à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole territorialement compétente et au subdivisionnaire de la Direction des Services Agricoles concernée.

Les paiements au titre du soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole sont exécutés par la Caisse Régionale de Mutualité Agricole territorialement compétente, par référence à la Décision d'octroi du soutien du Fonds National de Régulation et Développement Agricole, du cahier de charges correspondant, et sur le vu des situations de travaux et/ou de fournitures, constatés et visés par le subdivisionnaire dans un délai n'excédant pas huit (8) jours après présentation par le demandeur, dûment approuvées pour «service fait» par le Directeur des Services Agricoles.

Les paiements visés à l'article 9 sont exécutés par les Caisses Régionales de Mutualité

Agricole dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de réception des documents visés pour «service fait » par le Directeur des Services Agricoles.

Deuxième partie  
RESULTATS ET DISCUSSION

## *Présentation de la région d'étude*

### III - Présentation de la région d'étude

#### - Introduction

La wilaya d'El Oued, est située au sud-est de l'Algérie, et de Nord- Est du Sahara septentrional. Cette région occupe une superficie de 44586,80 km<sup>2</sup> avec une population de 731500 habitants, elle se divise en zone d'Oued Souf et d'Oued Righ. Cette wilaya contient 12 Daïras, parmi lesquelles la daïra de Djamaa qui est située dans la vallée de Oued Righ, dont on a étudié la possibilité de la projection d'un procédé extensif d'épuration des eaux usées à la commune de Mrara.

Ce chapitre vise essentiellement à traiter les caractéristiques géographiques, géologiques, et climatologiques de l'agglomération de Mrara. Ainsi, nous allons donner un aperçu le contexte hydrogéologique et la situation hydrique de cette commune.

#### 1. Situation géographique

La commune de Mrara est une partie de la vallée d'Oued Righ (33°28'46" N. et 5°39'57" E.), se situe au Nord du Sahara au pied de l'Atlas saharien (Fig.01). entre les coordonnées de ;

Longitude :  $X = 5^{\circ} 35' 17''$ ;

$X = 5^{\circ} 43' 59''$

Et d'altitude :  $Y = 33^{\circ} 31' 48''$ ;

$Y = 33^{\circ} 24' 36''$

Elle est limitée :(Fig. 02)

- ✓ Au Nord par Bled Sedra, , et le plateau du Merdaf;
- ✓ A l'Est par ChottAmar;
- ✓ Au Sud-Est par, chottAnat
- ✓ Au Sud-Ouest par Bled Lebregel le Chott de Dzioua.
- ✓ A l'Ouest par Bled Zmender (SUB.DJAMAA, 2019) .

Se trouvant à une altitude d'environ 120 m et 160 m, dans une cuvette à remplissage plio-quaternaire, d'environ 15 Km<sup>2</sup>, la région de Mrara est entourée par des collines mio-pliocènes. Ces dernières définissent dans l'ensemble une pente à regard Est, les altitudes diminuent à mesure que l'on se déplace vers l'Est

(ABCHICHE et al., 2000). L'arrondissement de Mrara est d'une superficie 1132 Km<sup>2</sup> (SUB.DJAMAA , 2018).

Le tableau suit (Tableau N°01) présente la répartition de la population de cette commune.

Tableau°01: Répartition de la population de commune M'rara(habitat)

Commune de M'RARA	Centre de M'rara	Village socialiste (VSA)	El Abadlia	La somme de la population
Population (2014)	4553	3349	1873	9775

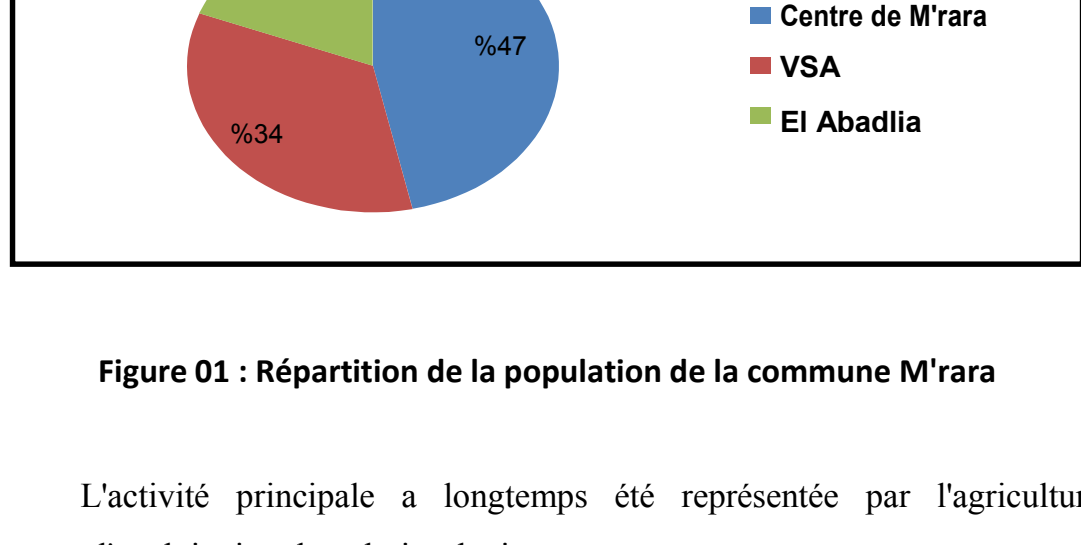


Figure 01 : Répartition de la population de la commune M'rara

L'activité principale a longtemps été représentée par l'agriculture, et notamment l'exploitation du palmier-dattier.

## 2. Facteurs écologiques de la région d'étude

Parmi les facteurs écologiques caractérisant une région, les facteurs abiotiques, biotiques méritent d'être développés.

### 2.1. Facteurs abiotiques

Tous les êtres vivants sont influencés par certain nombre de facteurs dits abiotiques qui sont les facteurs édaphiques (pédologie, géologie, hydrogéologie) et les facteurs climatiques (température, humidité, le vent, évaporation, et l'insolation) (DREUX, 1980).

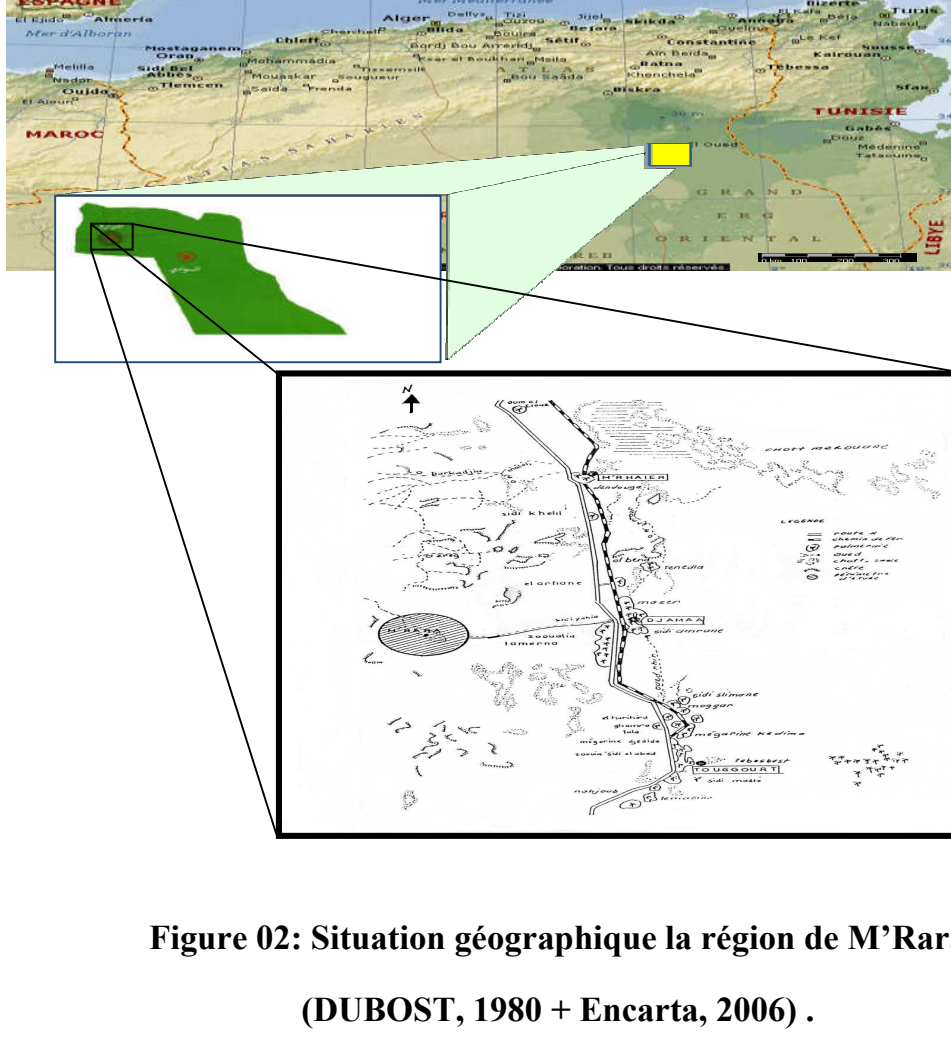


Figure 02: Situation géographique la région de M'Rara (DUBOST, 1980 + Encarta, 2006) .

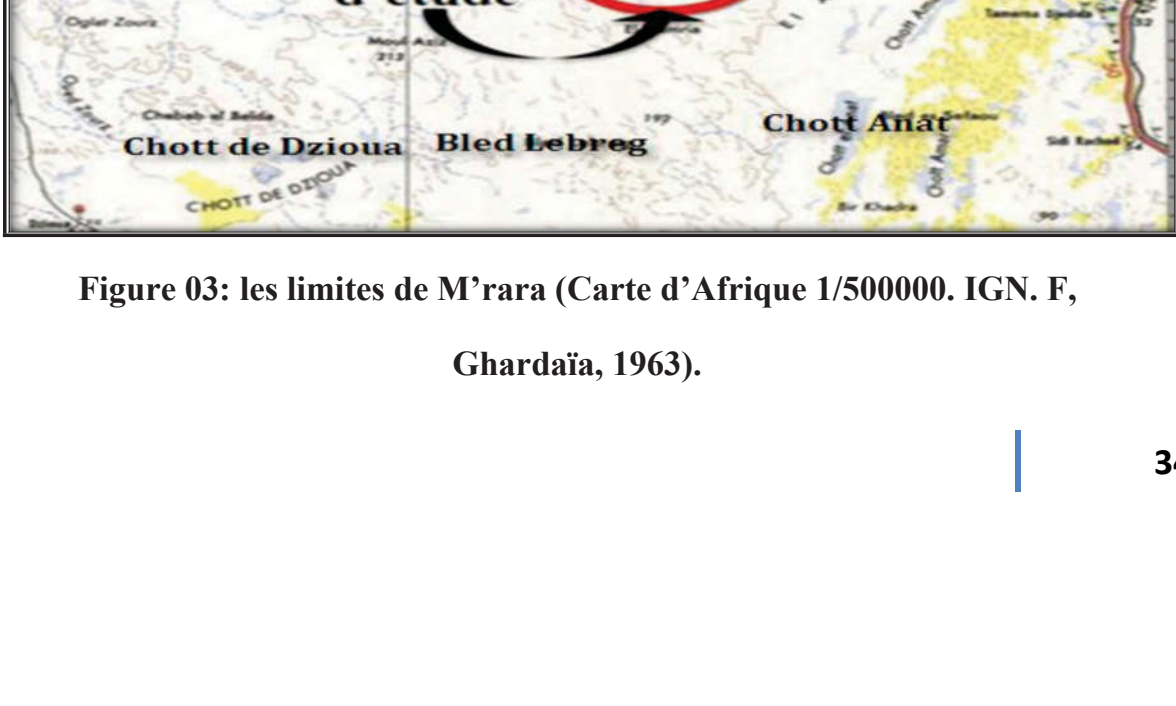


Figure 03: les limites de M'rara (Carte d'Afrique 1/500000. IGN. F, Ghardaïa, 1963).

### **2.1.1. Facteurs édaphiques**

Les facteurs édaphiques sont représentés par le type du sol, le relief, les oueds, l'hydrogéologie et la géologie.

#### **2.1.1.1 Type du sol**

Le sol ou couverture pédologique, forme la couche superficielle meuble qui recouvre la roche mère, il est pour la plante un support et un milieu nutritif (**FAURIE et al, 2003**). La région de M'Rara est caractérisée par une texture argilo- sableuse, considérée, de ce fait, parmi les terres agricoles les plus arables dans la région (**KHAOUA, 2007**).

#### **2.1.1.2 Relief**

M'Rara se situe à une hauteur variant entre 120 m et 160 m au dessus du niveau de la mer. Le relief d'El M'Rara est constitué de nombreux plateaux qui se situent du côté Nord-Ouest de divers hauteurs, par de vastes plaines grises culturales et productives, mais la plupart d'elles ne sont pas exploitées à cause du manque d'eau (**KHAOUA, 2007**).

#### **2.1.1.3 Oueds**

M'Rara est une cuvette constituant, ainsi, un point de rupture de pente au niveau duquel les alluvions fluviales, transportées par l'Oued Rtem passent par M'Rara, s'accumulant depuis probablement la fin du Pliocène. Ceci pourrait en partie expliquer la fertilité de la terre à M'Rara, qui lui a aussi valu le surnom de petite Mitidja, en référence aux champs fertiles algérois (**GUEMACHE, 2007**). Oued Rtem couvre une superficie de 4.500 Km<sup>2</sup> et long de 190 km. Il cause parfois d'énormes dégâts aux cultures et surtout ceux protégés (**KHAOUA, 2007**).

#### **2.1.1.4 Hydrogéologie**

L'approvisionnement en eau potable se fait par l'ultra médiane de trois puits Albien, eau de consommation non jaillissante et non traitée. L'acheminement des eaux usées concerne une seule localité de la commune à bénéficier d'un réseau d'assainissement (village agricole) contrairement aux autres localités qui continuent à utiliser des puits perdus. En 1960, on a fondé le premier puits profond d'eau chaude et douce afin de planter les espaces vastes par les palmiers (**I.T.D.A.S, 2008**). Par ailleurs, M'Rara possède des ressources hydriques souterraines sous formes des nappes.

❖ **Nappe phréatique libre**

Elle correspond essentiellement à la partie supérieure des formations continentales du Quaternaire. Elle se situe entre 10 et 30 cm de profondeur et est alimentée notamment par les eaux de pluies d'irrigation et domestiques . (ABCHICHE *et al.*, 2000).

❖ **Nappe du complexe terminal(CT)**

Elle correspond en fait, à un ensemble de nappes captives occupant différents niveaux stratigraphiques, notamment les sables du Miopliocène et du Pontien et les calcaires du Sénonien supérieur – Eocène. Cette nappe est exploitée depuis longtemps par puits artésiens creusés à la main par les puisatiers ; depuis quelques années, elle est également exploitée par forages hydrauliques (GUEMACHE, 2007).

❖ **Nappe du Continental intercalaire (CI)**

Elle correspond aux formations continentales argilo-sablo- gréseuses déposées entre les épisodes marins de la fin du Paléozoïque et Crétacé supérieur. Elle peut donc correspondre, en tout ou en partie, selon les lieux, à la série allant du Trias au Crétacé inférieur. En raison de l'importance de son extension et de son épaisseur, elle constitue un réservoir majeur dans tout le Sahara septentrional, y compris à M'Rara. Ici, le réservoir utile se situe essentiellement dans l'Albien, qui constitue le principal objectif hydrologique des forages réalisés pour alimenter le village de M'Rara en eaux domestiques et d'irrigation (ABCHICHE *et al.*, 2000).

**2.1.1.5. Géologie**

La région de M'Rara appartient au domaine de la plate-forme saharienne. Celle-ci a été structurée au paléozoïque supérieur en plusieurs bassins séparés par des hauts fonds. Elle est restée relativement stable au Méso-Cénozoïque, à l'exception de la phase compressive autrichienne à l'Aptien terminal (Crétacé inférieur), qui a produit des anticlinaux à axes Nord-Sud, et des phases compressives du Cénozoïque qui ont produit au pied de la chaîne atlasique, du côté saharien, les bassins d'avant –pays Nord Est –Sud Ouest de Benoud (ABCHICHE *et al.*, 2000).

**2.1.2.Factures climatiques**

Les facteurs climatiques ont des actions multiples sur la physiologie et sur le comportement des animaux et notamment les insectes (**DAJOZ, 1974**). Ils jouent un rôle primordial dans la fluctuation d'abondance de nombreuses espèces d'invertébrés terrestres et des insectes en particulier (**RAMADE, 1980**). Les paramètres que nous allons traiter dans cette partie sont les suivant la température, précipitation, évaporation, humidité, vent et insolation.

**2.1.2.1 . Température**

La température est importante pour la vie des êtres vivants, leurs variations agissent sur le comportement de l'animal et du végétal. Les limites des aires de répartition géographique des animaux sont déterminées par la température qui agit comme un facteur limitant. Il convient de noter que très souvent, ce sont les températures extrêmes, plutôt que les moyennes qui jouent le rôle essentiel (**DAJOZ, 1970**). Les basses températures ont souvent un effet catastrophique sur les populations animales qui, disséminées peuvent être éliminés dans les régions situées vers les limites septentrionales (**DAJOZ, 1998**). Les données de température de l'année 2017 sont enregistrées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 02 : Températures mensuelles moyennes, maximales et minimales durant l'année 2017 et la dernière décennie (2008 - 2017) .**

Année	T (°C)	Mois											
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
2017	M	16.5	21.9	25.4	28.1	35.9	35.1	41.8	41.6	35.3	29	22.2	21.9
	m	2.9	7.9	10.41	14.0	20.8	23.9	26.2	25.6	20.8	15.2	8.8	4.9
	(M+m)/2	9.7	14.9	17.9	21.0	28.3	31.5	34	33.6	28	22.1	15.5	11.5
2008	M	18.13	19.95	24.5	28.88	33.76	34	42.2	41.18	36.33	30.48	23.23	18.42
	m	4.59	12.62	10.05	14.66	19.18	21.08	26.95	26.39	23.01	17.03	10.04	6.33
	(M+m)/2	11.4	13.05	17	21.62	26.42	31.23	34.7	33.26	29.66	23.64	15.68	12.16

ONM –SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)

M : Moyenne mensuelle des températures maximales en C° ;

m : Moyenne mensuelle des températures minimales en C° ;

(M+m)/2 : Moyenne mensuelle des températures en C° .

Les températures moyennes de la région d'étude varient entre 9,7°C au mois de janvier et 34°C au mois de juillet (tableau N° 02). Par ailleurs, le mois de janvier est le plus froid avec une température moyenne de 2,9 °C, alors que le mois de juillet est le plus chaud avec une température moyenne est de 41,8 °C. Pour la période de (2008-2017), le mois le plus chaud est celui de juillet avec une température moyenne de 34,7°C, par contre le mois le plus froid est celui de janvier avec une moyenne de 11,4 °C (tableau N°02).

**2.1.2.2. Précipitation**

La pluviométrie est un facteur écologique d'importance fondamentale (RAMADE, 1984). La disponibilité en eau du milieu et l'hygrométrie atmosphérique jouent un rôle essentiel dans l'écologie des terrestres (BARBAULT, 2003). Les précipitations conditionnent aussi le développement des plantes hôtes d'où l'influence sur les fluctuations des populations (CHRISTIAN, 2001) cité par (MIMOUN, 2006). Les données sur les précipitations de l'année 2008 sont regroupées dans le tableau N° 03.

**Tableau N° 03 : Précipitation dans la region de M'Rara**

Année	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	cumul
2017	0	0	8.1	36	0.2	1	0	0	7.1	3	41	1	97.4
2008 à 2017	11.27	5.01	6.79	9.71	1.8	0.46	0.05	1.2	5.34	6.61	2.62	3.97	54.83

ONM – SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)

Il y a un déséquilibre dans la répartition des quantités d'eau tombées entre les mois de l'année 2017 et même durant la période de 2008 à 2017 (selon tableau N° 03). En effet, le mois le plus pluvieux est novembre avec 41 mm. En revanche, la pluie est totalement absente en mois de janvier, février, juillet et aout. Le cumul des précipitations enregistrées durant l'année 2017 est égal à 97,4 mm. Le cumul des précipitations des dix dernières années est de 54,83 mm (voir tableau N° 03).

**1.2.1.2.3 – Evaporation**

L'intensité de l'évaporation est fortement renforcée par les vents, la température notamment ceux qui sont chauds comme l'harmattan, le sirocco, et le chergui (TOUTAIN, 1979). L'évaporation joue un rôle dans le dessèchement des tissus des invertébrés. Le tableau N° 04 regroupe les données concernant l'évaporation mensuelle enregistrées durant l'année 2008 pour la région de M'Rara.

**Tableaux N° 04 : Evaporation dans la région de M'Rara .**

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
E (mm)	53,7	46,8	37,6	202,7	233,7	371,2	332,9	216,7	160,7	82,1	78,4	52,3

ONM – SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)

E : Evaporation mensuelle exprimées mm

L'évaporation est très importante surtout pendant, les mois d'Avril, mais, juin, juillet et Août (Tableau N°0 4) variant entre 202,7(mm) et 216, 7(mm).Le maximum est enregistré pour le mois de juin (371,2 mm), et le minimum pour le mois de janvier (51,8 mm). La moyenne annuelle est de 163,7 mm.

**1.2.1.2.4 - Humidité relative de l'air**

L'humidité de l'aire peut fortement influencer les fonctions vitales(CHAUVIN, 1956). Elle agit sur la densité des populations en provoquant une diminution du nombre d'individus lorsque les conditions hygrométriques sont défavorables (DAJOZ, 1971). Les données sur l'humidité sont reportées sur le tableau N° 05.

**Tableau N° 05 : Humidité relative dans la région de M'rara**

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
HR. (%)	53.7	46.8	37.6	38.7	31.4	30.5	27	30.6	46.8	47.3	54.6	68.4

ONM – SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)

HR% :est l'humidité exprimée en pourcentage

Selon tableau N°05 , l'humidité de l'aire atteint son maximum au mois de décembre avec une valeur de 68.4% , et un minimum au mois de juillet avec une valeur de 27%. La moyenne annuelle de l'humidité est de 46,4 %.

**1.2.1.2.5 – Vent**

Le vent est l'un des éléments les plus caractéristiques du climat (**SELTZER, 1949**). Il a une action indirecte, l'action la plus importante surtout pour les invertébrés dans la dispersion des animaux. L'activité des insectes est très gérée par le vent (**DAJOZ, 1982**). Il agit en activant l'évaporation et accentue aussi la sécheresse, mais lorsqu'il est violent, il provoque le refroidissement par circulation de l'air (**DREUX, 1980**). Les moyennes mensuelles du vent sont enregistrées dans le tableau suivant .

**Tableau N° 06 : vent dans la région de M'rara .**

Année	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Moyenne
2017	3.5	3.9	3.9	4.2	4.1	3.8	3.1	3.4	3.4	2.6	3.1	3.1	3.5
2008 à 2017	2.83	3.15	3.61	3.78	3.91	3.55	2.98	2.9	2.91	2.53	2.46	2.04	3.05

**ONM – SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)**

Les données enregistrées pendant cette période, montrent que le vent atteint une vitesse maximale en avril avec une valeur de 4,2 m/s, et le minimum est noté en octobre avec 2,6 m/s .

Les vents les plus fréquents et les plus violents au printemps avec des vitesses qui varient entre 3,61 à 3,91 m/s (tableau N° 06).

**– Insolation**

L'insolation agit par son intensité, sa longueur d'onde, son degré de polarisation et sa durée (**DAJOZ, 1998**). Les radiations solaires sont importantes au Sahara car toute l'atmosphère présente une grande pureté durant l'année à cause des faibles valeurs de nébulosité (**TOUTAIN, 1979**). Le tableau N°07 résume les valeurs de la durée moyenne d'insolation par heures pour l'année d'expérimentation (2018).

Tableau N° 07 : Insolations moyennes mensuelles (2018) .

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Ins. (h)	271,3	239,4	266	280,3	283,4	241,7	352,8	337,1	254,4	205,4	267,7	228,9

ONM – SIDI MAHDI – Touggourt, (2018)

Ins. (h) : Insolation moyenne mensuelle.

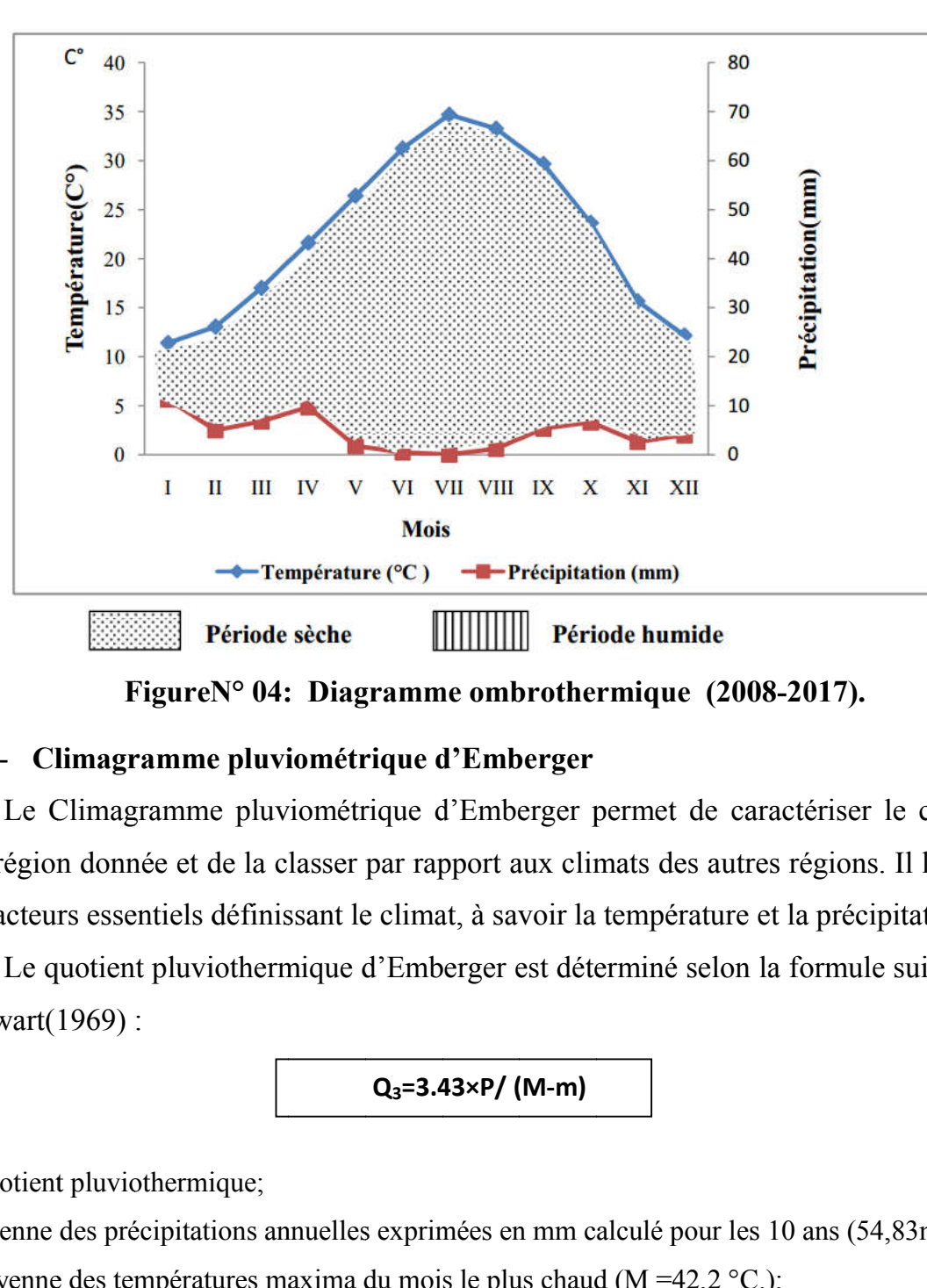
L'insolation est très importante atteignant une moyenne annuelle de 269 h, un maximum de 352,8h est noté en juillet et un minimum de 205,4h en octobre (Tableau N°07).

**- Synthèse Climatique**

Pour interpréter les résultats du terrain, il est utile d'étudier l'impact de la combinaison de facteurs climatiques sur le milieu. La pluviosité et la température sont les principaux facteurs qui agissent sur le développement des êtres vivants (**RAMADE, 2004**). Il est important d'utiliser ces facteurs pour construire le diagramme ombrothermique de Gaussen et d'autre part le climagramme d'Emberger.

**- Diagramme Ombrothermique de Gaussen**

Gaussen considère qu'un mois est sec si la précipitation exprimée en millimètres est inférieure au double de la température en degrés Celsius. Le climat est sec quant la courbe est au dessus de celle des précipitations, humide dans le cas contraire (**DREUX, 1980**). La sécheresse apparaît quand la courbe des températures passe au dessus de la courbe des précipitations, la sécheresse augmente du Nord vers le Sud (**DAJOZ, 1982**). D'après ce diagramme nous observons une période sèche qui dure presque toute l'année avec une période humide très courte en Octobre en raison des pluies qui tombent. Le mois d'Octobre représente la période humide (Figure 04).



FigureN° 04: Diagramme ombrothermique (2008-2017).

#### - Climagramme pluviométrique d'Emberger

Le Climagramme pluviométrique d'Emberger permet de caractériser le climat d'une région donnée et de la classer par rapport aux climats des autres régions. Il lie les deux facteurs essentiels définissant le climat, à savoir la température et la précipitation.

Le quotient pluviothermique d'Emberger est déterminé selon la formule suivante de Stewart(1969) :

$$Q_3 = 3.43 \times P / (M - m)$$

Q3: Quotient pluviothermique;

P: Moyenne des précipitations annuelles exprimées en mm calculé pour les 10 ans (54,83mm) ;

M: Moyenne des températures maxima du mois le plus chaud (M =42,2 °C.);

m: Moyenne des températures minima du mois le plus froid (m = 4,59C.).

Le calcul du quotient pluviothermique d'Emberger (Q = 8,2) pour une période de 10 ans (2008– 2017) montre que région de M'Rara appartient à l'étage bioclimatique saharien à hiver Doux (Figure N°04 ).

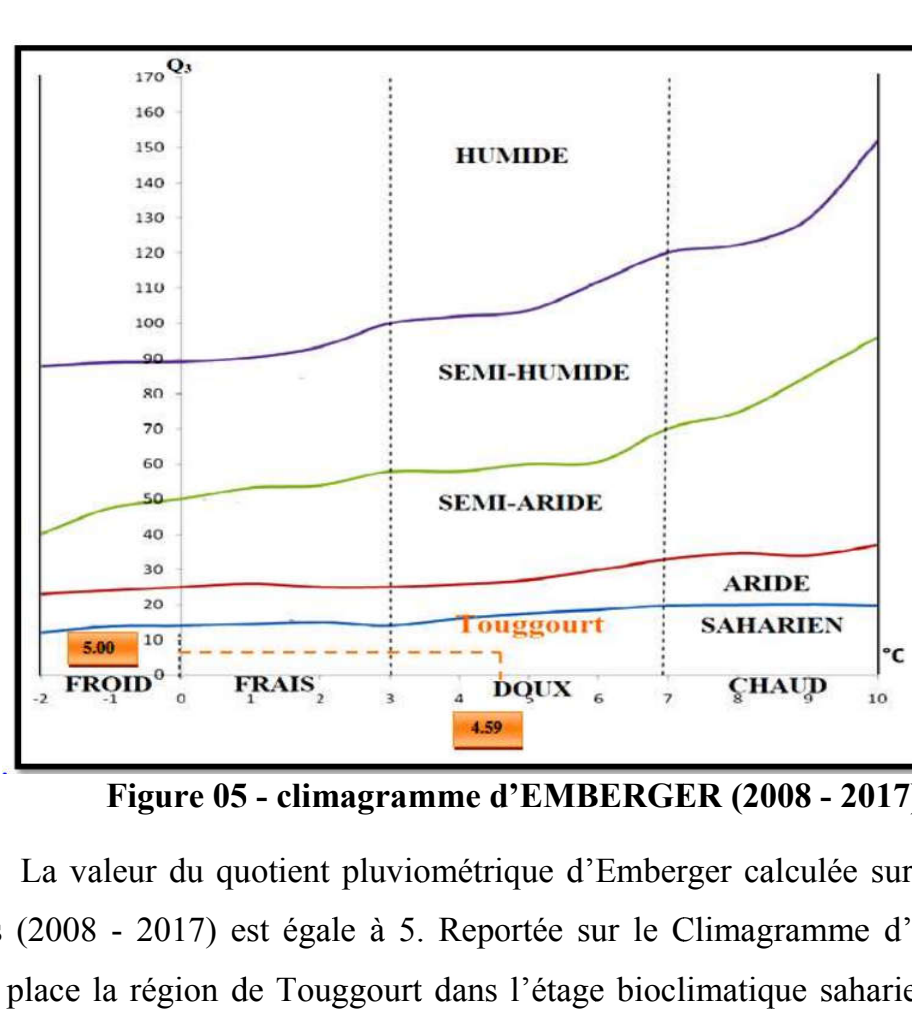


Figure 05 - climagramme d'EMBERGER (2008 - 2017) .

La valeur du quotient pluviométrique d'Emberger calculée sur une période de 10 ans (2008 - 2017) est égale à 5. Reportée sur le Climagramme d'Emberger, cette valeur place la région de Touggourt dans l'étage bioclimatique saharien à hiver doux. En effet, la moyenne du minimum du mois le plus froid est égal à 4,59 °C (figure 05)

#### 1.2.- Facteurs biotiques de M'Rara

Les données bibliographiques sur la flore et la faune de la région de M'Rara sont présentées dans ce qui suit.

##### 1.2.1.- la flore de la région de M'Rara

La flore saharienne apparaît comme très pauvre si l'on compare le petit nombre d'espèces qui habitent ce déserts à l'énormité de la surface qu'il couvre (**OZANDA, 1958**). Les plantes contiennent souvent le meilleur réactif à la condition du milieu (**FAURIE et al., 1980**). Les travaux de **HAMMOU et KHOUDA (2006)**, montrent que le nombre inventorié dans la région d'étude est de 29 espèces réparties entre 14 familles botaniques, où 3 espèces sont restées non identifiées. D'après **CHAHMA (2006)**, dans le catalogue des plantes spontanées du Sahara on peut classées 26 espèces botaniques sont répertoriées dans la région de M'Rara. Ces espèces appartiennent à 18 familles botaniques avec la dominance des *Asteraceae*, suivies des *Chenopodiaceae* et en troisième position les *Apiaceae* et les *Tamaricaceae*. floristiques de la

**1.2.2.2.- la faune de la région de M'Rara**

L'inventaire de l'entomofaune, des mammifères, des reptiles et de l'avifaune de la région de M'Rara est développé dans ce qui suit.

**1.2.2.2.1-Entomofaune de la région de M'Rara**

**BEKKARI et BENZAOUÏ (1991)** avancent que la région de M'Rara compte 131 espèces d'insectes réparties entre 15 ordres dont les coléoptères et orthoptères réparties en 4 ordres, les Monoptères et Dermoptères et Blattoptères à l'aide des travaux réalisées dans la région de Oued Righ. **BOULAL (2008)** dans la région de Sidi Amran (Djamaa), **MESGHONI (2008)** dans la région de Touggourt, **CHARADID (2008)** dans la région (Djamaa) .

**1.2.2.2.2- Peuplements Mammaliens, Reptiles et Oiseaux de la région de M'Rara**

L'inventaire des faunes mammaliennes de la région de M'Rara réalisé par **BAKKARI et BENZAOUÏ (1991)**, **BEKBA (2008)**, a permis d'inventorier 10 espèces de mammifères répartie entre 5 ordres et 9 familles. En outre, ils ont inventoriés 9 espèces de reptiles dont seulement 5 espèces qui sont identifiées, de plus l'étude de ces deux auteurs permis d'identifier 52 espèces d'oiseaux distribuées sur 8 ordres et 23 familles .

*Méthodologie de travail*

*Méthodologie de travail*

## **I - Méthodologie de travail**

### **1-Approche méthodologique**

Pour mener à bien ce travail, on s'est fixé comme orientations l'approche méthodologique basée sur deux principales étapes .

1.1-La recherche documentaire mise à profit d'éléments d'informations disponibles et constitution d'un fond documentaire à savoir :

- données statistiques
- études et thèses
- rapports, et bilans
- ouvrages de presse - cartographie
- questionnaires d'enquête.

1.2-Les enquêtes de terrain cette partie de l'étude a nécessité de mener les deux enquêtes suivantes :

- 1- Enquête administrative au près des D.S.A, Subdivision, C.A.W.
- 2- Enquête sur terrains réalisée sur 45 exploitations agricoles ;

### **2- Zone d'étude**

Le choix a porté sur la région de **M'RARA** considérée comme région bénéficiaire des programmes de subvention agricole dans le cadre de mise en valeur agricole des régions sahariennes.

C'est ainsi que nous avons retenus comme critères essentiels de choix:

- Le nombre d'agriculteurs beneficiaries.
- Créations des exploitations dans le cadre en A.P.F.A.

**3-Echantillonnage**

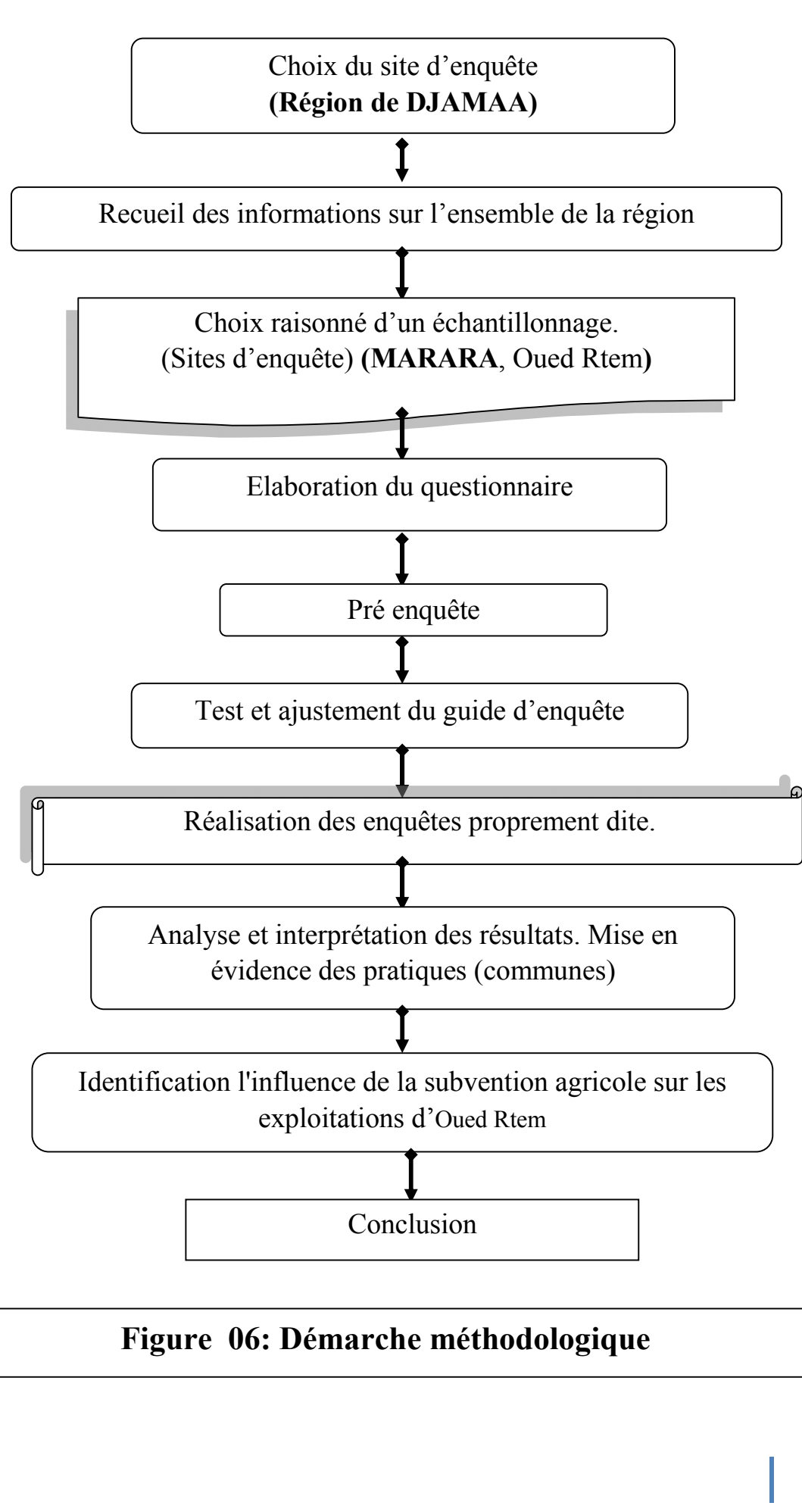
Une série d'enquêtes effectuées auprès des exploitants agricoles à partir d'un questionnaire guidé, élaboré dans le but de répondre aux diverses interrogations relatives à la situation de la subvention agricole dans la zone considérée.

L'enquête a porté sur 45 exploitants, les exploitations se situent dans la zone de MRARA "Oued Rtem" considérée comme zone potentiellement bénéficiaire de programme de subvention agricole durant la période 2000/2015.

En fonction de l'importance du programme et des spécificités des zones et de la nature des actions engagées dans le cadre du PNDA , la région de MRara réponds bien à la réalisation de nos objectifs.

**Tableau N° 08 : Récapitulatif de l'échantillonnage effectué.**

<b>Nombre des exploitations subventionnées</b>	<b>Nombre des exploitations</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>130</b>	<b>45</b>	<b>35</b>



**Figure 06: Démarche méthodologique**

## Résultats et discussion

**II - Résultats et discussion**

L'analyse des résultats des enquêtes est faite en deux parties, la première partie étant une lecture descriptive des exploitations objets de nos enquêtes, la seconde partie de l'analyse s'intéresse aux différentes relations qui peuvent exister entre l'avis des agriculteurs quant à l'apport de subvention agricole et certains paramètres fondamentaux du fonctionnement des exploitations.

**3.1.1-Identification de l'exploitant**

**A - Age des exploitants**

Le vieillissement de la population active agricole est l'un des grands problèmes causant le délaissement des exploitations. Pour avoir une idée sur ce facteur important nous avons opté pour la fourchette d'âge suivante :

- Inférieur à 40 ans : la classe des jeunes agriculteurs.
- De 40 à 60 ans : la classe des adultes.
- Supérieur à 60 ans : la classe des vieux.

**Tableau N°09 : Age des exploitants :**

Age	Nombre	Pourcentage (%)
<40 ans	00	00
Entre 40et 60	27	60
Plus de 60	18	40

Les résultats exprimés dans le tableau ci-dessus marqué par un pourcentage de 60% des agriculteurs sont des adultes qui ont un âge entre (40 et 60) qui sont toujours présent dans leurs palmeraies et qui sont très attachés à leurs exploitations et qui peuvent être une source de transfert du savoir faire. 40 % des exploitants considérés vieux dont des nouveaux retraités leur âge (plus de 60). Le plus faible taux est représenté par les jeunes (<40ans), sont des exploitants qui pratiquent l'agriculture comme deuxième activité. Ce sont des commerçants , fonctionnaire....etc.

**B –Situation familiales et la taille des ménages**

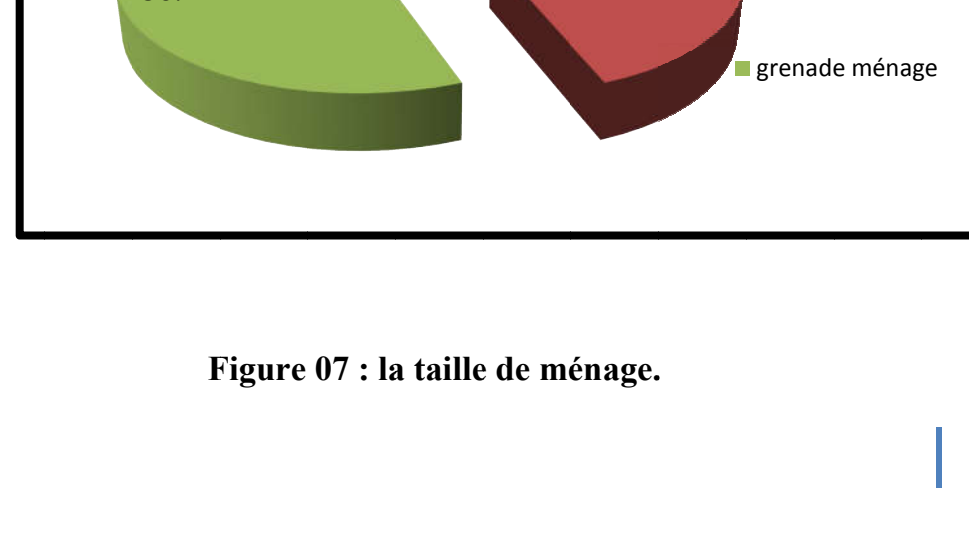
Les agriculteurs enquêtés, sont tous mariés .Pour la taille de ménage, nous entendons le nombre de personnes à la charge de l’agriculteur et non pas le nombre d’enfants. Ainsi les classes de ménage utilisées dans notre étude sont :

- ❖ Petite ménage : moins de 3 personnes en charge de l’agriculteur.
- ❖ Moyenne ménage : entre 3 à 5 personnes en charge .
- ❖ Grande ménage : plus de 5 personnes en charge.

**Tableau N°10 : la taille des ménages.**

Situation familiale	Nombre	taille des ménages	Nombre	Pourcentage( %)
Célibataire	0	petit ménage	5	12
Mariée	45	Moyen ménage	12	32
/	/	grande ménage	23	56

A cet effet, plus de moitié (51 %) de la population soumise à l’enquête a des grandes ménages, ceci est relatif à l’âge des agriculteurs dont leurs enfants sont à leurs charges. 35 % des exploitants ont moyenne ménage et 15 % ont de petite ménage, comme il est illustré dans la figure 07.



**Figure 07 : la taille de ménage.**

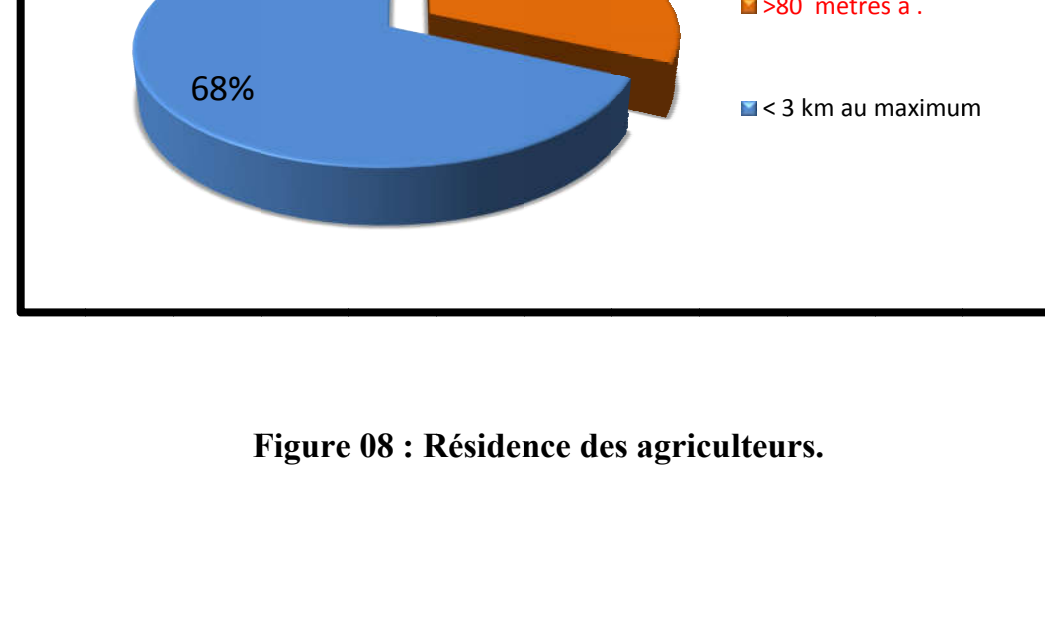
**C- Origine des agriculteurs et leurs résidences**

Les agriculteurs " d' Oued Rtem", sujets de notre étude sont en majorité originaire des localités échantillonnées, soit de 100 % de la totalité.

**Tableau N° 11 : Origine et résidence des agriculteurs.**

Origine des Agriculteurs	Fréquence	Pourcentage (%)	Résidence des agriculteurs.	Fréquence	Pourcentage (%)
<b>de la localité</b>	<b>45</b>	<b>100</b>	<b>&gt;80 m</b>	<b>14</b>	<b>32</b>
<b>d'ailleurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&lt; 3 km</b>	<b>30</b>	<b>68</b>

L'analyse des l'enquêtes , indique que la résidence de la majorité des agriculteurs (68%) est loin de leurs exploitations. Avec une qui varies entre 80 mètres et 3 km au maximum .



**Figure 08 : Résidence des agriculteurs.**

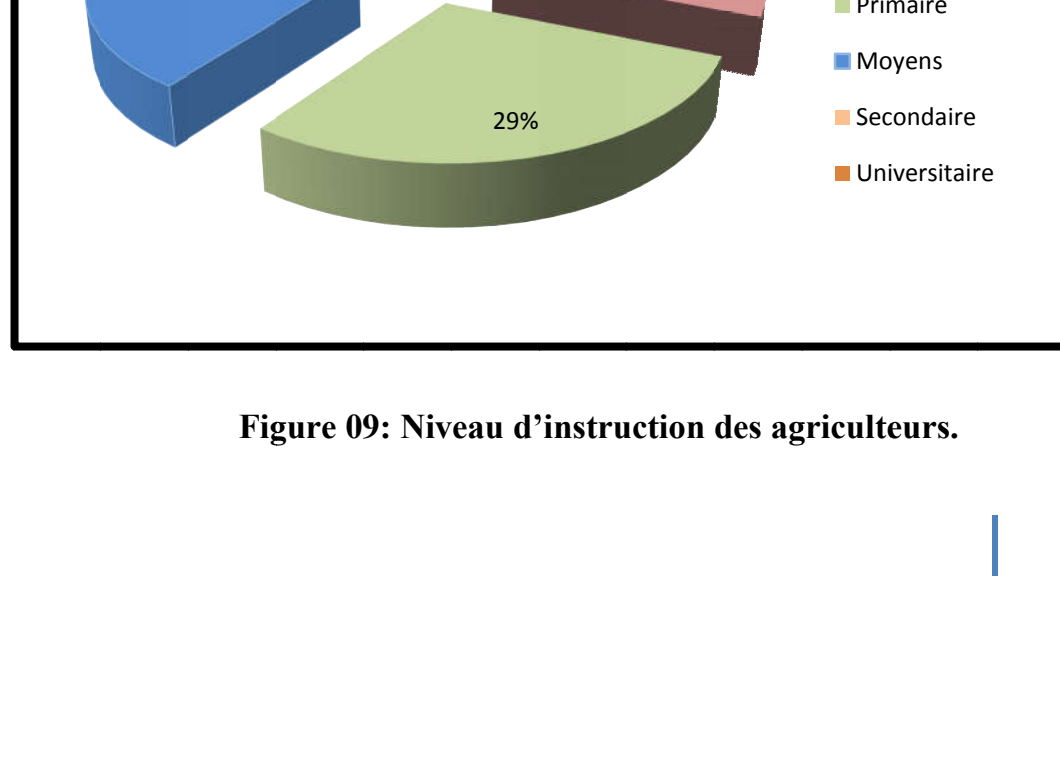
**D- Niveau d'instruction des agriculteurs.**

A partir de l'analyse des enquêtes, on a pu constater la grande variabilité de ce paramètre et son influence sur le niveau de compréhension et de communication suite de quoi nous avons **adopté les cinq modalités suivantes** :

- Analphabètes : n'ayant jamais fréquenté l'école.
- Coranique : ceux qui peuvent lire et écrire en arabe sans avoir forcément fait l'école classique.

- Primaire : ayant un niveau primaire.
- Moyen : ayant un niveau moyen.
- Secondaire : ayant un niveau lycien.
- Universitaire : ayant un niveau universitaire.

Le facteur étude dans ce cas précis est marqué par un taux très faible des universitaires et lyciens soit successivement de 0 et 9% suivie d'un taux de 15 % des agriculteurs n'ont jamais fréquenté les écoles. Alors que, ceux qui peuvent lire et écrire en Arabe à cause de l'école coranique sont à 16 %, la majorité des agriculteurs qui ont le niveau primaire et moyen soit de 29 et 31 % (assez égal) . Comme il est illustré dans la figure N ° 09.



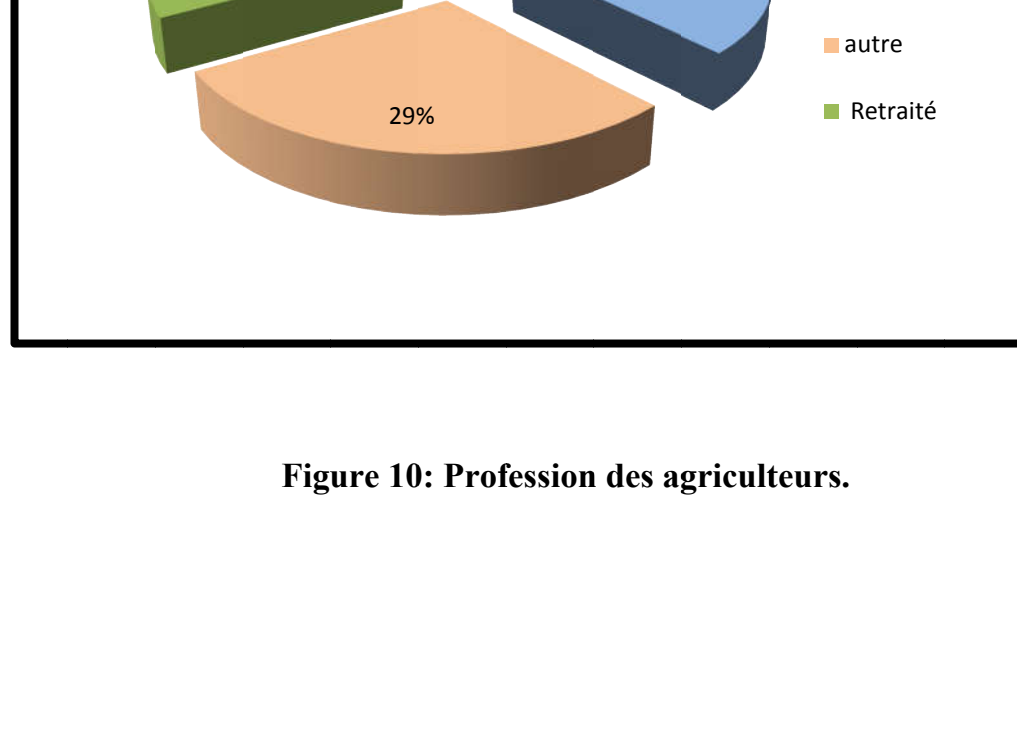
**Figure 09: Niveau d'instruction des agriculteurs.**

A ce niveau d'analyse, il est important de souligner que le faible niveau d'instruction de ces exploitants caractérise les exploitants enquêtés.

Les agriculteurs ayant un niveau scolaire acceptable peuvent avoir d'autres activités plus rémunératrices, par conséquent, ils ne sont pas toujours présents sur terrain.

**E- profession des agriculteurs**

A partir l'analyse de la figure 10, nous avons constaté la majorité des exploitants pratique l'agriculture. Mais les investigations de terrain montrent que l'activité principale pour les 38 % des cas, sont l'agriculteur et 33% sont des retraités et 29 % pratiquent autre fonction ; cette catégorie pour procède une autre source économique pour objective d'avoir un complément de ressources.



**Figure 10: Profession des agriculteurs.**

**Conclusion**

Pour les exploitations de mise en valeur d'Oued Rtem la structure d'âge des exploitants enquêtés est dominée par la classe d'âge comprise entre 40 et 60 ans soit 60 % d'effectifs approchés.

Le niveau d'instruction des exploitants enquêtés, dans le système de production d' Oued Rtem est caractérisé 30 % ont un niveau secondaire. Le niveau d'instruction est lié à l'âge des exploitants, les jeunes sont les plus instruits.

La connaissance du lieu de résidence des exploitants par rapport à leur exploitation agricole, est une donnée assez importante, car elle peut traduire la durée de leur présence au niveau de l'exploitation. Tous les exploitants d'Oued Rtem résident dans la zone (80 m à 3 Km) de l'exploitation agricole.

La taille de ménage est relative à l'âge des agriculteurs dont leurs enfants sont à leurs charges. Dans Oued Rtem (51 %) de la population soumise à l'enquête a des grandes ménages.

Pour procède une autre source économique pour objective d'avoir un complément des ressources. La majorité des exploitants pratique l'agriculture seulement 38 % que pratique l'agriculture comme activité principale. Pour les autres cas, 33% sont des retraités et 29 % pratiquent autre fonction.

### **3.1.2- Identification de l'exploitation**

#### **A- Le mode d'accèsion de foncier agricole**

Le périmètre agricole de Oued Rtem situe à la commune d'el Mrara ; il est crié dans le cadre de la loi 83-18 relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole par la mise en valeur (APFA) qui a permis la création de périmètres irrigués, en tenant compte essentiellement de la disponibilité de ressource en eau ; en 1986 avec une superficie emblavée de 947.16 hectares et 463 agriculteurs ,sur 11 bloc chaque bloc est divisée en parcelle égales de 02 hectares ;chaque agriculteur recevant un bénéficiaire dans cet périmètre une parcelle de terre agricole d'une superficie de 02 hectares.

#### **B- Surface agricole totale et surface agricole utile**

Dans notre cas d'étude les SAT et SAU ne marquent pas une grande déférence ceci s'explique par le système de l'exploitation caractérisée par des superficies réduites "02 ha " sont utilisées en totalités.

#### **C –Système de culture**

Le palmier est la culture principale dans la région d'étude, tous les agriculteurs interrogés ont confirmé cette réponse. Les cultures maraichères sous serre ont classées en deuxième lieu.

Les cultures les plus utilisées sous palmier sont les cultures maraichères en première position soit de 41,7 % suivie des fourrages de 22 %, alors que les 36,3% des agriculteurs ne pratiquent aucune culture sous-jacente, cette superficie est impérativement infestée par les mauvaises herbes.

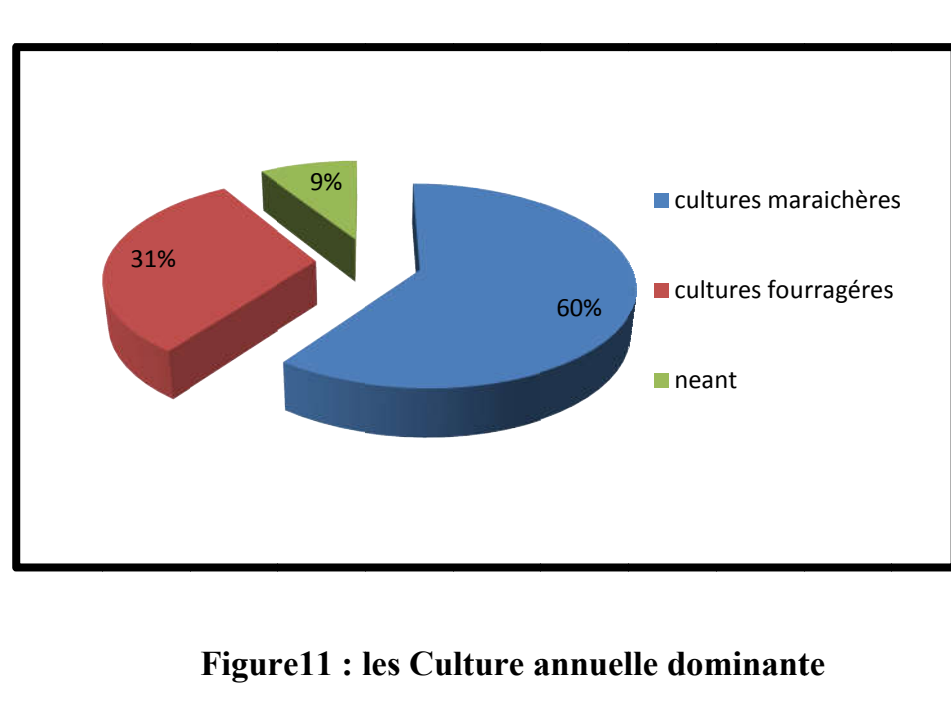


Figure11 : les Culture annuelle dominante

**D – Suffisance d’eau d’irrigation**

L’eau d’irrigation pose un problème en termes d’insuffisance d’eau d’irrigation du périmètre d’Oued Rtem.

**TableauN° 12: suffisance d’eau d’irrigation.**

suffisance de l’eau d’irrigation	Nombre	Pourcentage( %)
Oui	25	56
Non	20	44

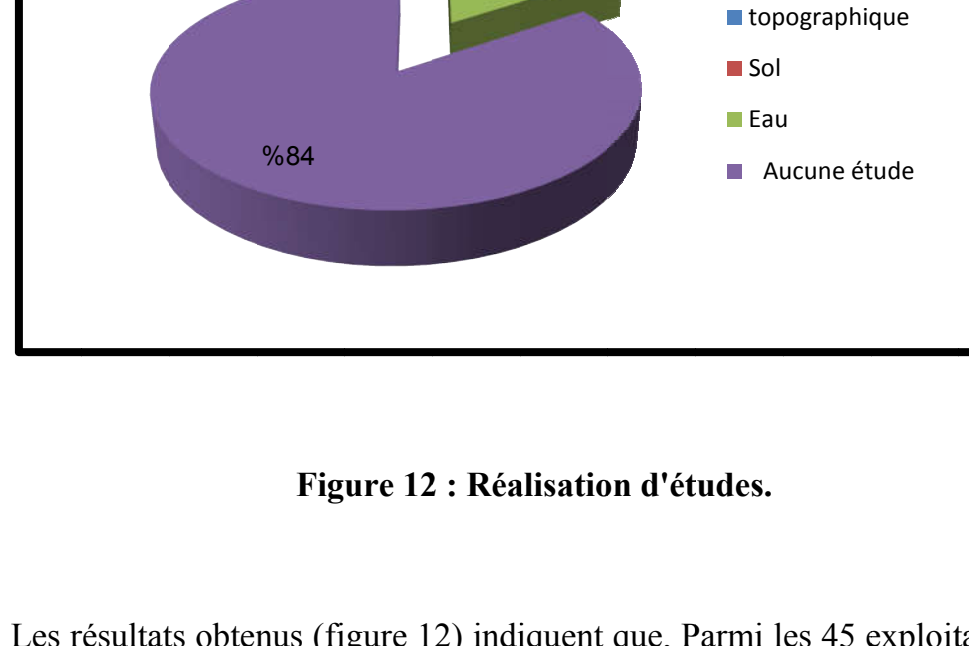
Le tableau ci-dessus, éclaire que 56 % d’exploitants qu’ils bénéficient de puits au forage et possède du bassin d’accumulation d’eau . 44 % des exploitants souffrent à l’insuffisance de l’eau d’irrigation car ils ont des forages collectifs ; la fréquence est 2 tours par semaine, la durée d’irrigation est en fonction de la superficie.,

La multiplication incontrôlée de forage et l’exploitation des eaux souterraines créer à une perturbation dans les deux nappes du continental intercalaire et du complexe terminal.

La valorisation des ressources hydriques constitue un élément indispensable pour la durabilité des systèmes de production outre de leur influence directe ou indirecte sur le milieu agro –écologique des exploitations agricoles.

**E- Les études en préalable**

Les études en préalable a pour objectif de mesurer les conditions de réalisation et de viabilité du projet dans son environnement social, technique, scientifique et économique.



**Figure 12 : Réalisation d'études.**

Les résultats obtenus (figure 12) indiquent que, Parmi les 45 exploitants enquêtés ,17 exploitants seulement ont pu réaliser une étude hydrologique préalable, ces exploitants possèdent des puits individuelles. Alors que les autres exploitants interpellés sont hors circuit.

**F - Elevage**

L'élevage est une composante très importante de la région d'étude, est donc pris en considération dans nos enquêtes, les résultats montrent que les espèces les plus domestiqués sont par ordre décroissant : les caprins ; ovins.

**Tableau N° 13: L'élevage dans la région d'étude.**

L'élevage dans l'exploitation	Fréquence	Pourcentage (%)
<b>Avec élevage</b>	<b>41</b>	<b>9</b>
<b>Sans élevage</b>	<b>4</b>	<b>91</b>

Le Tableau N°13 indique que la majorité des exploitants ont pratiqué l'élevage à l'extérieur de l'exploitation présenter par 91% Suite à ces résultats et à nos discussions avec les agriculteurs, deux points peuvent être en exergue:

- Les conditions d'insécurité au niveau des exploitations (vole et les incendies...) sont les principales contraintes qui découragent les propriétaires à pratiquer l'élevage dans leurs exploitations et ceux qui est tiennent, transfèrent à leurs maisons un nombre de têtes très réduit.

**Conclusion**

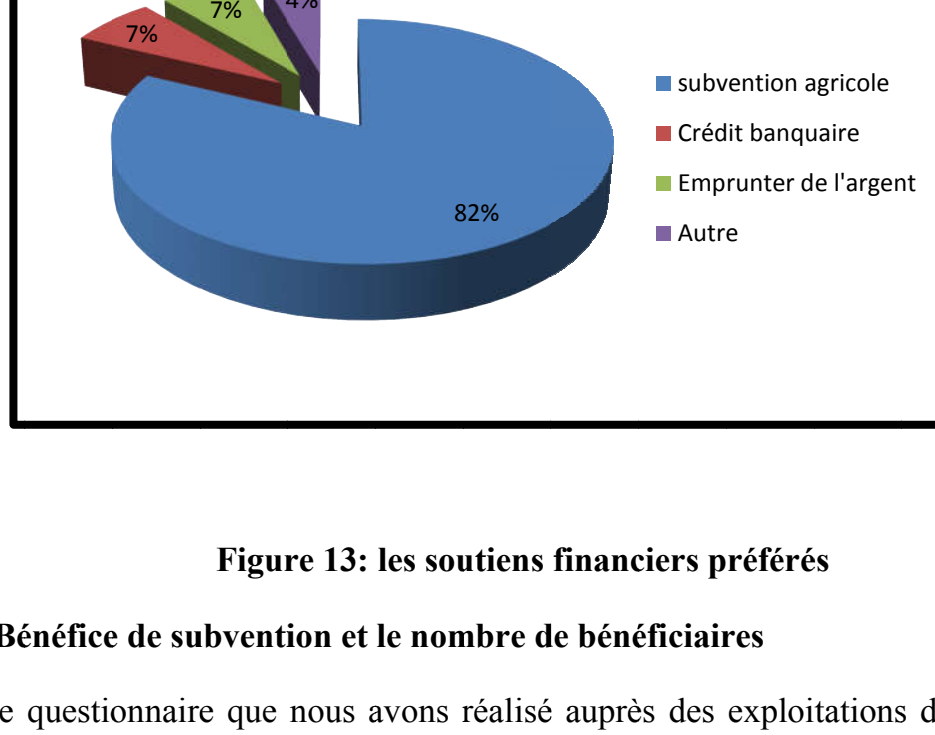
- Les périmètres d'Oued Rtem constitué un mode d'exploitation du milieu sur des espaces restreints, leur mise en valeur a été considérée comme une alternative permettant une production optimale et contrôlée.
- Essentiellement sur l'émergence de nouvelles plantations agricoles grâce à la loi 18/83 de l'A.P.F.A et regroupe les périmètres de la mise en valeur C'est un système de polyculture (palmier, maraichage, fourrage ...cet) en plus de l'élevage.
- La superficie varie entre 1 et plus de 2 ha, les exploitations sont de création récente.
- Les exploitations agricoles ne souffrent pas du problème d'évacuation des eaux parce que le drainage est naturel.
- Le palmier est la culture principale dans la région d'étude. Les cultures maraichères sous serre ont classées en deuxième lieu.
- Les cultures les plus utilisées sous palmier sont les cultures maraichères en première position suivie des fourrages.
- L'élevage pratiqué représente 91%, par l'élevage caprins, ovins avec un effectif moyen de 8 têtes. (Couvrir les besoins d'exploitation au fumier organique et les besoins de famille en production animales).
- Dans les exploitations d'Oued Rtem, la source d'irrigation est collectifs, dans les forages collectifs, la fréquence est 2 tours par semaine, la durée d'irrigation est en fonction de la superficie, le mode d'irrigation le plus répandu chez les exploitations phéniciques est la submersion, où l'économie de l'eau ne constitue plus le facteur limitant, ni la contrainte majeure.
- l'agriculteur doit viser une utilisation meilleure des potentialités naturelles, et de ses moyens de production disponibles ainsi ; la nouvelle palmeraie est considérée comme une entreprise qui doit faire rentrer de l'argent, pour cela, la technique associée à des principes de l'économie est pleinement exploitée pour dégager des bénéfices.

**3.1.3 - Identification du projet de subvention agricole**

**A – Préféré soutien de financement**

Le recours des exploitants aux crédits bancaires reste très rare. Le figure ci-dessous éclaire que la faiblesse du nombre des exploitants (3/45) présenté par 7 % des exploitants enquêtés recourent à la banque. Les 82% qui reste recourent aux subventions agricole et 7%emprunter de l'argent et 4% recourent différents aux types de financement. Cette situation peut être explique par :

- ❖ Le principe religieux (les intérêts);
- ❖ La difficulté de remboursement



**Figure 13: les soutiens financiers préférés**

**B - Bénéfice de subvention et le nombre de bénéficiaires**

D'après le questionnaire que nous avons réalisé auprès des exploitations de la région d'Oued Rtem et notre visite aux exploitants bénéficiant de subvention ; cet échantillon ce l'objectif de notre étude.

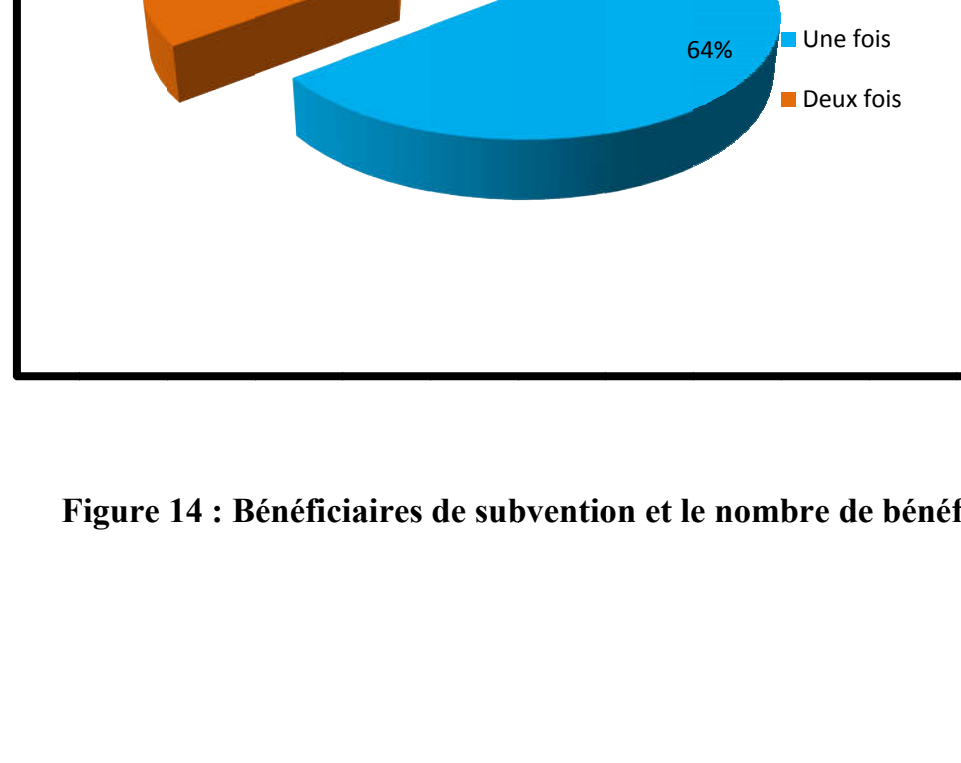
Le tableau ci-dessous montre que le nombre de bénéficié de fonds de soutien à l'agriculture.

**Tableau N° 14: Bénéfice de subvention et le nombre de bénéfice**

bénéficiaire	Nombre	Pourcentage (%)	nombre de benefice	Nombre	Pourcentage (%)
Oui	45	100	Une fois	29	64
non	00	00	Deux fois	16	36

On note que 29 exploitants n'en ont bénéficiés qu'une seule fois en subvention et que 16 exploitants ont mis de nouveaux dossiers de subvention et cet après les avoir terminés dans leur premiers projet ;

Mais pour la première catégorie, ils nous ont dis qu'ils ne disposaient pas de suffisamment d'espace pour y mener de nouvelles opérations.



**Figure 14 : Bénéficiaires de subvention et le nombre de bénéfice**

**C - L'information de la présence de subvention agricole**

Le plan national de développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur vu son importance au plan des équilibres sociaux, écologiques, économiques et du développement durable (BOUGHABA, 2008).

**Tableau N° 15 :L'information de la présence de subvention agricole.**

<b>Information</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>les agricultures</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>Mosque</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>le déléguer communale ou l'ACV</b>	<b>41</b>	<b>91</b>
<b>autre</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Le tableau N°15 , nous éclaire, qu'il y a plus de 91 % (41 exploitants) interrogées déclarent que la présence de l'information des subventions agricole ai mené par le délégué communale ou par l'agent communal vulgarisateur (ACV) car les objectifs politiques stratégiques et les ordres de ministre de l'agriculture et le développent rurale pour poussent l'agriculture dans les régions sahariennes. les restes ont l'information par les agriculteurs voisins et le mosque représenter par (5% et 4%).

**D –suffisant de financement de subvention**

Lorsque l'on parle d'actions des autorités publiques en agriculture, nous rencontrons fréquemment les termes de subvention, de soutien, d'aide et d'indemnités. Ces termes font l'objet de définitions détaillées, mais pour les besoins de ce travail, arrêtons-nous à ces quelques éclairages.

**Tableau N° 16: suffisant de financement de subvention.**

Suffisant de Financement de subvention	Nombre	Pourcentage (%)
Oui	05	11
Non	40	89

Le tableau ci-dessus éclaire que la faiblesse du nombre des exploitants (5/45) présenté par 11% des exploitants enquêtées ont un suffisant de financement de subvention .Les 89% qui reste souffrent du problème insuffisant de financement de subvention cela explique par les charités des projets et les faibles états financière de l'agriculteur de la région de Oued Rtem.

**E –Autofinancement**

Ce tableau met en évidence que toute l'exploitation enquêtée indique qu'ils utilisent leur propres fonds pour lancer leurs projets agricoles et aussi les exploiter tout l'argent reçurent dans le cadre de soutien agricole .comme le stipule la loi sur les aides.

L'exploitant devant commencer a travaillé dans son projet avec ses propres autofinancements.

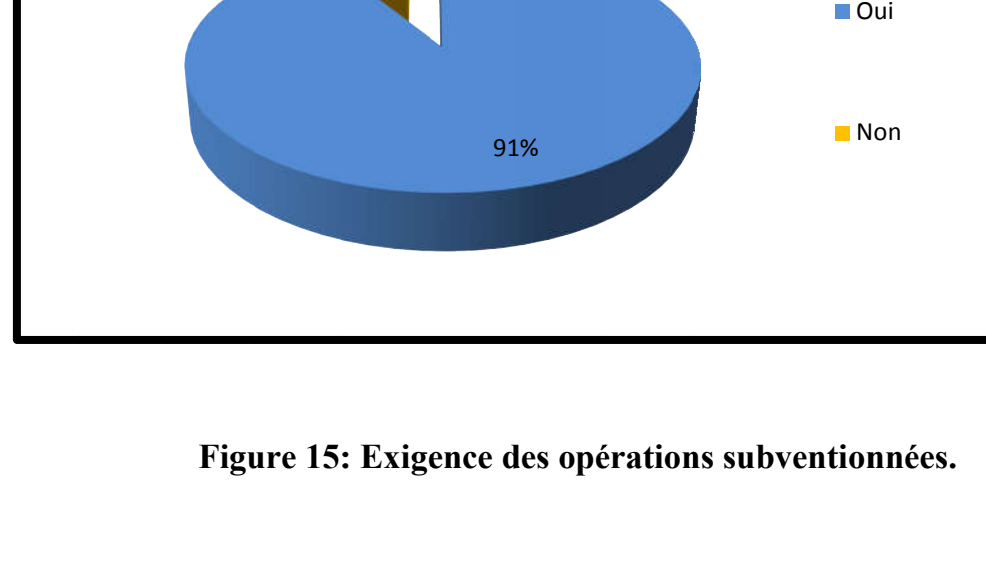
**Tableau N°17 :Autofinancement.**

Autofinancement	Nombre	Pourcentage (%)
Oui	45	100
Non	0	00

Les exploitants déclarent que l'utilisation totale des l'argents qui leur ont été octroyés dans le cadre de P.N.D.A en raison du cout élevé du projet et du faible taux de soutien, ce qui a obligé les exploitants à utiliser tous les financements du soutien pour terminer le projet.

**F -Les opérations subventionnées répondent elles aux exigences de la région ?**

La figure 15 met en évidence la réponse de question, les opérations subventionnées répondent aux exigences de la région.



**Figure 15: Exigence des opérations subventionnées.**

Les opérations de subvention rependent aux besoins de la région d'après 91% des agriculteurs enquêtées et que les opérations des programmes et les décisions de subvention agricole correspondent aux besoins de l'agriculture de la région et visent à développer l'agriculture saharienne. Le reste ou soit les 9% des agriculteurs enquêtées, les opérations ne rependent pas aux besoins de région parce qu'ils ne sont pas des informations sur les nomenclatures des programmes de subvention agricole .

**G - les opérations des subvention réalisées**

Dans le Fond Spécial de Développement des Régions Sud, FSDRS, (Adrar, Bèchar, Tindouf, Biskra, El oued, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Illizi et Tamanrasset) une enveloppe à été consacrée aux opérations de revitalisation des espaces oasiens. Notamment, la réhabilitation des systèmes d'irrigation traditionnels, de drainage, les pistes agricoles et la mobilisation d'eau pour améliorer l'agriculture oasienne (**Journal .O, 2000**).

**Tableau N°18 : Les actions réalisées dans le cadre de P.N.D.A.**

<b>Totale enquêté</b>	<b>Actions réalisées dans le cadre du PNDA</b>	<b>Nombre adhérent au PNDA</b>	<b>Année de réalisation</b>
<b>45</b>	<b>Plantation des Djebbars</b>	<b>5450</b>	<b>2001-2005</b>
<b>3</b>	<b>Plantation de l'olive</b>	<b>75</b>	<b>2001-2004</b>
<b>6</b>	<b>L'installation des abris serres</b>	<b>18</b>	<b>2004-2010</b>
<b>10</b>	<b>Bassinsd'accumulationd'eau</b>	<b>10</b>	<b>2001-2006</b>
<b>30</b>	<b>Equipement d'irrigation localisée</b>	<b>/</b>	<b>2001-2005</b>
<b>6</b>	<b>Forages et équipement</b>	<b>6</b>	<b>2011-2015</b>

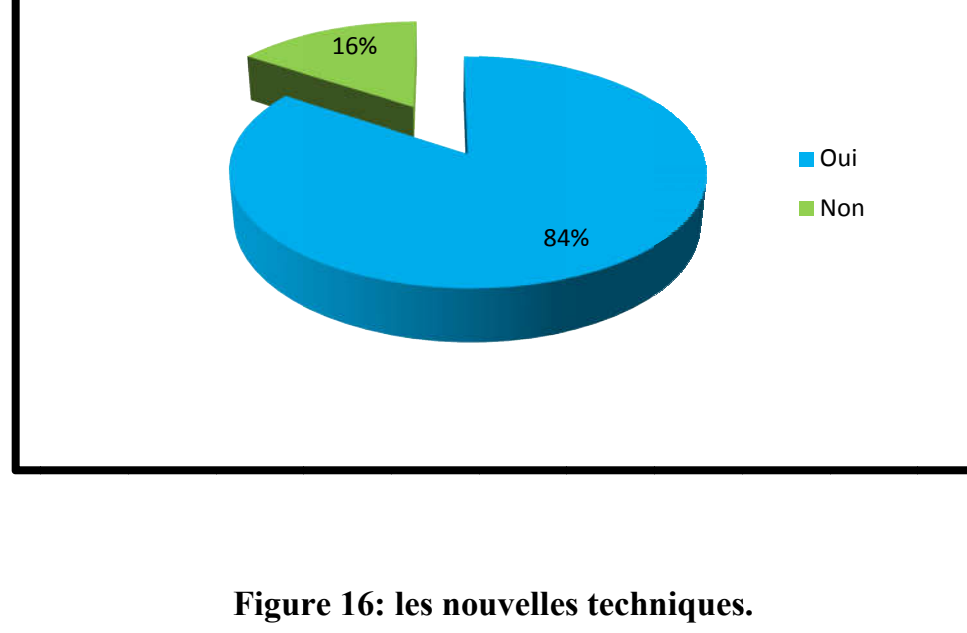
Sur 45 exploitants enquêtées 45 ont adhéré au PNDA soit 100% dans se système de mise en valeur et d'après nos consultation et ce que nous ont dits les agriculteurs.

Le PNDA c'est la clef de ce système. Nous constatons et d'après les actions auxquelles les agriculteurs ont adhésés. Que les agriculteurs sont choisis de toute la nomenclature les spéculations durables à savoir palmiers dattiers moyenne de 5450 djabbars par agriculteurs.

L'installation des abris serres ; l'arboriculture fruitière bassins d'accumulation et d'irrigation.

**H - l'introduction des de nouvelles techniques**

La figure ci-dessous, montre le pourcentage des exploitations bénéficient des nouvelles techniques.



**Figure 16: les nouvelles techniques.**

D'après 91% des agriculteurs enquêtés. 84% déclarent que la subvention entrée des nouvelles techniques à la région d'étude par exemple la goutte à goutte, et les basin de géo-membranaire utilise pour la cumulation d'eau.

Les services de vulgarisation doivent jouer leurs rôles dans sujet de l'économie d'eau prime et passe avant tous autres actions.

**I – Suivi d'appui technique de projet**

La stratégie est enfin le résultat d'une longue construction faite en commun avec les autres acteurs institutionnels, les instances décentralisées et associant la concertation la plus large des agriculteurs du pays. (BENBEKHTI O, SAIFI A et BENZIANE B, 2006).

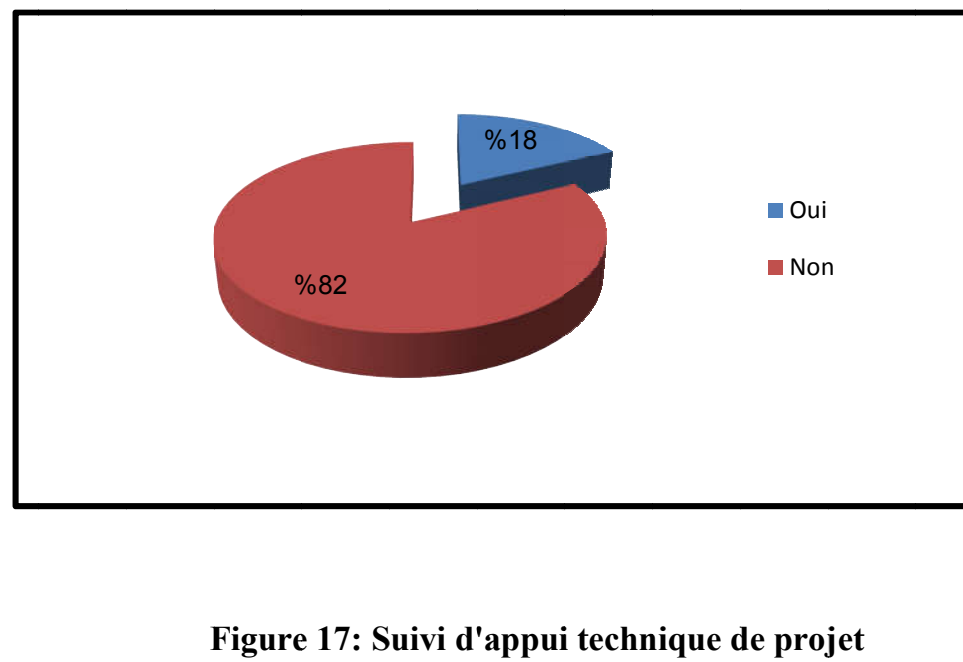


Figure 17: Suivi d'appui technique de projet

L'analyse des données ressort que l'encadrement technique au niveau des exploitations à pré la dernière visite de réception de projet reste faible. 18 % des exploitants seulement profitent de cet encadrement alors que 82% des exploitations sont dépourvues d'ACV. (figure 17) .

Les exploitants ont de ce fait, accordé beaucoup d'importance pour la mise en valeur et l'équipement d'exploitations, mais pas assez pour l'appui technique.

#### J - Augmentation de la production

Selon les politiques suivies, les subventions s'étendent sur une large gamme d'objectifs. Elles peuvent être directement ou indirectement liées à la production, à l'exportation, à l'utilisation d'intrants, à l'irrigation, à la commercialisation ou la mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

Tableau N° 19: Augmentation de la production.

Augmentation de la production	Nombre	Pourcentage (%)
Oui	45	100
Non	0	0

A travers cette enquête, nous pourrions dire que les exploitations visitées ont subi des effets positifs par l'augmentation et diversification des productions. Ceci est encore confirmé par les changements des orientations de la production qui sont opérés au niveau de ces exploitations et leur destination au marché.

**K- Réussite de projet**

A partir de l'année 2000, les autorités algériennes ont mis en place un Plan National de Développement Agricole(PNDA) afin d'améliorer la sécurité alimentaire du pays, de développer l'emploi et d'augmenter les revenus en zone rurale.

**Tableau N° 20 : Réussite de projet**

Réussite de projet	Nombre	Pourcentage (%)
< 50 %	04	11
>70%	23	65
100%	9	25

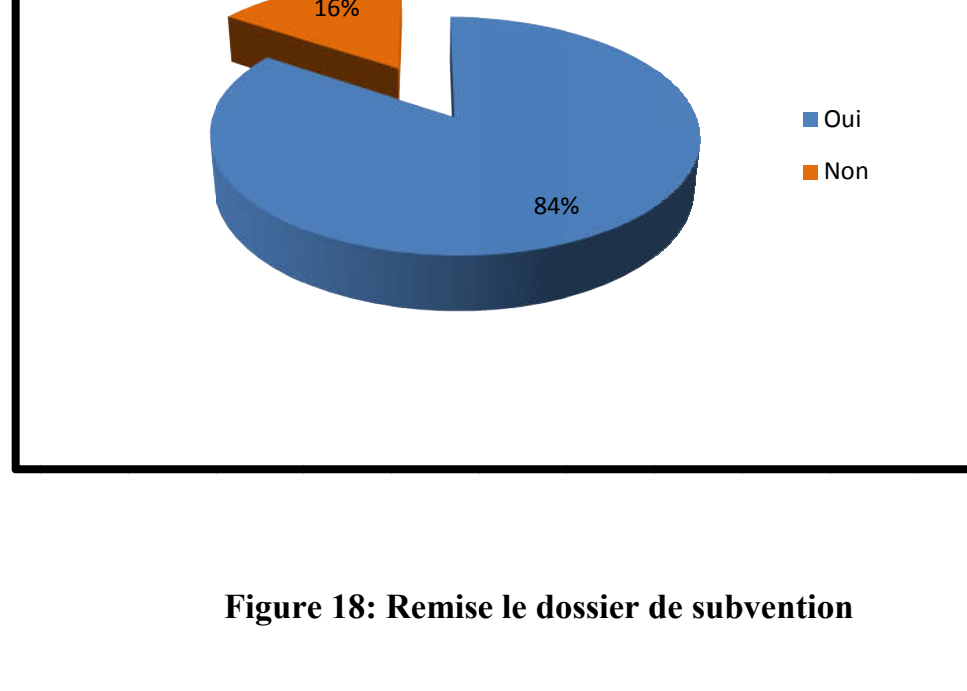
La réalisation des 45 projets, s'est lancée juste après leur validation, au niveau du Comité d'Orientation de la Wilaya d'El Oued.

Le tableau N° 27 montre qu'il y a 65% dans le périmètre d'Oued Rtem déclarent que la réussite est >70 % et le pourcentage aussi élevé, et 25 % déclarent que la réussite de leur projet est 100 % car ils unissent leur propre argent et suivi technique cantiné .

Le faible pourcentage présenté par 11%. Ce faible taux de réussite de leurs projets "<50%" est dû au faible moyen de financement et que les agricultures de planter les Djabars et de ne pas les réussir en raison d'un manque d'eau d'irrigation.

**L- La processus de pocède de subvention**

La simplicité et la rapidité des procédures instaurées dans le cadre du P.N.D.A pour l'accès des agriculteurs et autres promoteurs concernés aux avantages du soutien de l'Etat tranchent avec celles en vigueur durant années précédentes.



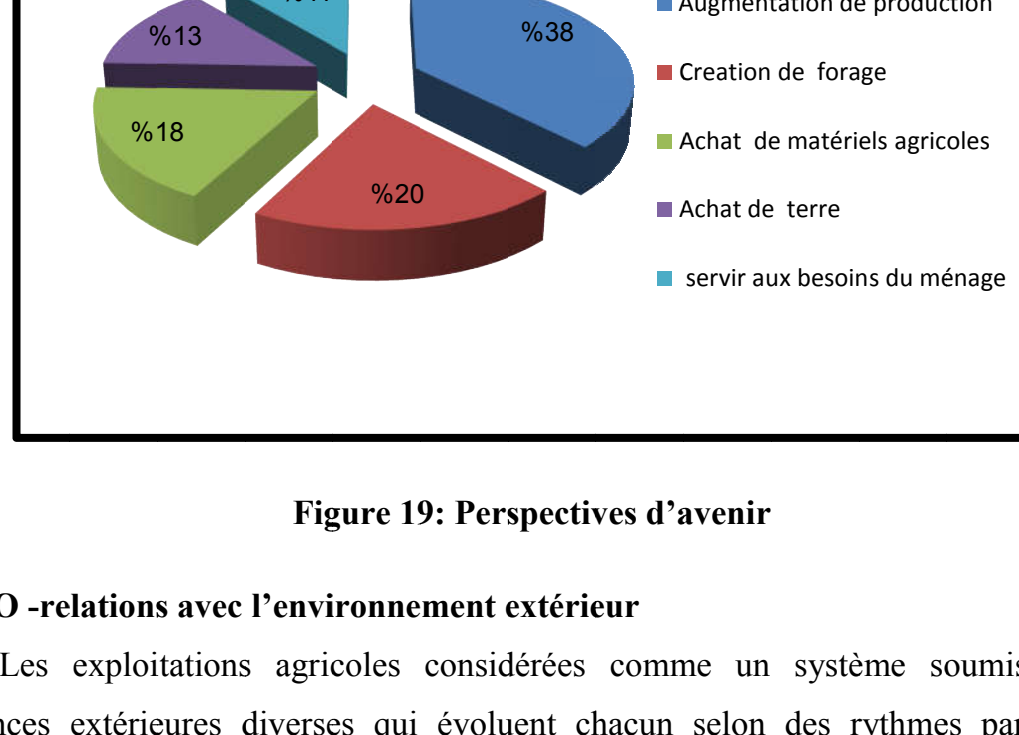
**Figure 18: Remise le dossier de subvention**

**M - Les opérations principales de subvention agricole**

D'après les résultats d'enquête, tous les agriculteurs déclarent que les opérations principales pour développer leurs exploitations et améliorer leurs productions sont : plantation de djabbars , bassin d'accumulation ,forage et l'équipement , réseau d'irrigation de goutte à goutte , abri serre et l'élevage petites ruminant des ces opérations sont les plus importantes et les autres sont secondaires parmi elles nous citons : ouverture du drain, couverture de régime de palmier, agrume, amendement du sable.

**N - Perspectives d'avenir**

Plantation des Djebbars, L'installation des abris serres, Plantation de l'olive, Equipement d'irrigation localisée, et même l'acquisition de cheptel pour l'élevage sont groupés dans le critère « augmentation de la production dans la exploitation » représentant les 38 % des perspectives des agriculteurs de la région d'étude. 20 % des exploitants ont une vision pour l'avenir de Création un forage de leurs palmeraies, 18% des exploitants revirent d'acheter de matériels agricoles, et 13 % des exploitants ont poncent de l'achat autre terre. En contre partie, il y a des individus qui visent des servir aux besoins du ménage 11%. ( figure 19) .



**Figure 19: Perspectives d'avenir**

**O -relations avec l'environnement extérieur**

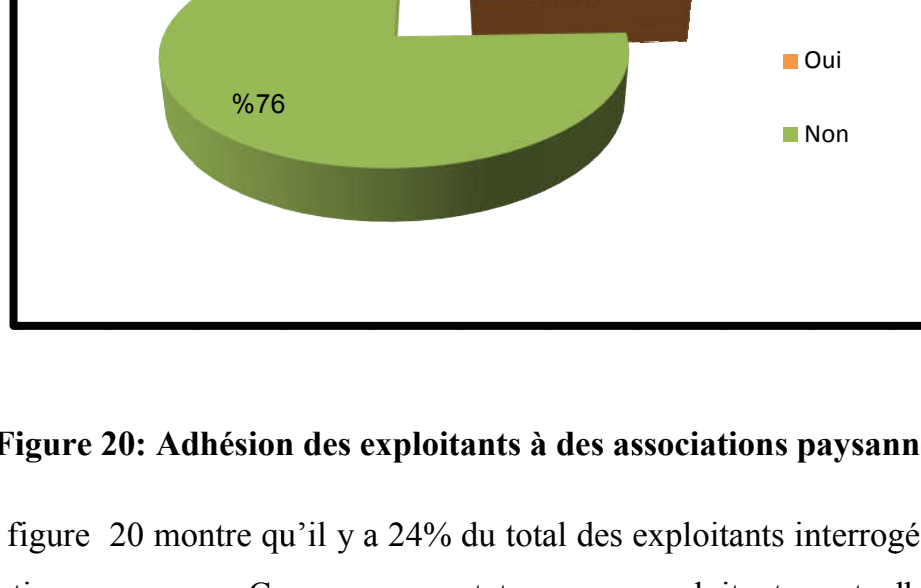
Les exploitations agricoles considérées comme un système soumis à des influences extérieures diverses qui évoluent chacun selon des rythmes particuliers instantanés, journalier saisonniers. De ce fait l'environnement c'est le lieu où sont localisées ces influences extérieures par leur nature, leur densité, leur importance et leur rythme elles influencent l'exploitation qui réagit par un certain nombre de décisions mettant en œuvre des stratégies appropriées (ABABSA, 1993) .

**P- L'adhésion des exploitants à des association paysanne**

L'association constituée librement par la volonté de ses membres fondateurs à l'issue d'une assemblée générale réunissant au moins 15 membres fondateurs qui ont adopté les statuts et désignent les responsables de ses organes de direction.

- **Les ressources d'une association**

- les cotisations de leurs membres.
- les revenus liés à leurs activités.
- les dons et legs.
- les subventions éventuelles de l'État.



**Figure 20: Adhésion des exploitants à des associations paysannes**

La figure 20 montre qu'il y a 24% du total des exploitants interrogés adhérent à des associations paysannes. Comme on constate que ces exploitants sont adhérents à une association de la mise en valeur qui s'appelle : "l'association de

M' RARA ", dont les objectifs sont :

- ✓ La création des vergers pérennicables ;
- ✓ Le développement des techniques agricoles modernes;
- ✓ La contribution à l'utilisation des matériels agricoles et quelques facteurs de production;

Les autres des exploitants représente 76 % déclarent que n'adhèrent pas à des associations paysannes à cause de non informé et qu'elles ne voyant pas l'intérêt à ses associations.

**Q - Relation des exploitants avec les structures d'appui**

Le déplacement des exploitants vers les structures d'appui (DSA, CDARS, ...) a connue une régression par rapport aux autres années (2000/2014). Cette réduction s'expliquée par l'arrêt de subvention par l'état.

Tous les exploitants visités, déclarent leur adhésion en la chambre de l'agriculture et ont la carte de fellah, parce qu'elle est obligatoire pour constitution de dossier afin de bénéficier des différents aides de l'état .

**Conclusion**

Le périmètre d' Oued Rtem constituent un mode d'exploitation du milieu sur des espaces restreints, leur mise en valeur a été considéré comme une alternative permettant une production optimale et contrôlée.

Une teneur de 91 % des exploitants sont informés de la subvention agricole par l'agent communale vulgarisateur ou ACV. Ces exploitants à utiliser tous les types de financements du soutiens pour terminer le projet.

Les opérations de subvention dépendent aux besoins de la région d'après 91% des agriculteurs enquêtés et que les opérations des programmes correspondent aux besoins de l'agriculture de la région.

Les agriculteurs sont choisis de toute les spéculations durables à savoir palmiers dattiers et l'installation des abris serres ; l'arboriculture fruitière bassins d'accumulation et irrigation .

La subvention agricole entrée des nouvelles techniques à la région d'étude d'après 84% exploitants talque la goutte à goutte et le bassin géo – membrane".

L'encadrement technique au niveau des exploitations reste très faible, 18 % des exploitants seulement profitent de cet encadrement alors que 82% des exploitations sont dépourvues d'agent communale de vulgarisation A.C.V.), au contraire les exploitations ont connues une augmentation et diversification des productions.

38 % des agriculteurs visés à augmentation de la production représentant les des. 20 % des exploitants ont une vision de Création un forage, 18 % des exploitants revirent d'acheter de matériels agricoles, et 13 % des exploitants ont poncent de l'achat autre terre. En contre partie, il y a des individus qui visent des servir aux besoins du ménage 11% .

Il y a 24 % seulement du total des exploitants adhérent à l'association qui s'appelle : "l'association de M' RARA " , à cause de la méconnaissance de leurs l'intérêt.

Le contact et la consultation des structures d'appui (DSA, CDARS, ...)par les exploitants a connue une régression par rapport aux années (2000/2014).

*Conclusion générale*

**Conclusion générale**

La présente étude qui nous a mené à travers la subvention en zones sahariennes, et qui nous a permis de dresser un état de lieux après plus de une décennie. A la lumière des résultats auxquels nous sommes parvenus, l'option de l'aide de l'état en secteur agricole semble véritablement compromise.

La loi 83-18 a permis dans les régions sahariennes de mettre en valeur un important potentiel de ressources en dépit des contraintes multiples qu'a connu cette opération. Il faut souligner que la mise en valeur agricole a débuté dans les régions sahariennes a débuté bien avant la promulgation de cette loi. Les terres mises en valeur durant cette période (avant 1983) ont été classées hors périmètres et ont été régularisées pour la plupart par la suite.

En effet, le soutien de l'état mis en œuvre en 2000, est venu à point nommé pour donner un important souffle à notre agriculture. Des subventions sont octroyées aux exploitants agricoles dans les terres du domaine public tout comme aux propriétaires pour mais en valeur des projets d'extensions, de mettre en place des équipements permettant d'assurer de meilleurs rendements.

Notre travail nous a permis de conclure L'adhésion à la subvention agricole, depuis le démarrage de l'opération en l'an 2000 jusque au 2015.

L'analyse des enquêtes menées sur les 45 exploitations, ont permis d'approcher les préoccupations des agriculteurs de la région de Djamaa (Oued Rtem) et de voir de près la réalité sur terrain du soutien agricole

Les exploitants de périmètre d'Oued Rtem; 30 % des exploitants ont un niveau d'instruction secondaire; le niveau d'instruction est lié à l'âge des exploitants, 60 % des exploitants est dominée par la classe d'âge comprise entre 40 et 60 ans soit d'effectifs approchés. Et 38 % des exploitants que pratique l'agriculture comme activité principale.

Le périmètre d'Oued Rtem est une exploitation de mise en valeur, leurs percales varie entre 1 et plus de 2 ha, C'est un système de polyculture le palmier est la culture principale dans la région d'étude l'élevage pratiqué représente 91%, par l'élevage caprins, ovins ; la source d'irrigation est collectifs, le mode d'irrigation le plus répandu est la submersion, aussi les exploitations ne souffrent pas du problème d'évacuation des eaux parce que le drainage est naturel.

❖ Pour le projet de subvention agricole ; 91 % des exploitants sont informés par le délégué communale ou ACV.

Les opérations de subvention dépendent aux besoins de la région d'après 91% des agriculteurs et ils sont choisis les spéculations durables à savoir palmiers dattiers et l'installation des abris serres ; et l'irrigation.

L'encadrement technique au niveau des exploitations reste très faible avec un pourcentage de 82% , et le contact et la consultation des structures d'appui (DSA, CDARS, ...) a connue une régression par rapport aux années (2000/2014). Aussi Il y a 24 % seulement du total des exploitants adhérent à une l'association agricole ce faible pourcentage s'explique par la méconnaissance de leurs l'intérêt.

❖ En ce qui concerne les contraintes de ce programme de subvention se résumé dans les point suivant:

- Insuffisance de la vulgarisation agricole avant et même pendant le subvention agricole ;

- Quelques exploitations créent dans le cadre de mise en valeur, sont en voie de délaissement à cause de l'insuffisance des eaux d'irrigation.

- Problème de commercialisation de la production.

- Dominance de la monoculture qui peut créer à long terme l'érosion génétique en cas de maladies spécifiques.

Les défauts de toutes sortes du matériel utilisé, le non application des sanctions envers les agriculteurs n'ayant pas honorés leurs engagements et la mauvaise application des textes législatives ;

- l'insuffisance de sensibilisation et de vulgarisation;

- La faiblesse des avances sur revenu consenties aux attributaires au premier temps de création de périmètre.



Référence bibliographique

- 1) **ABABSA , 1993 : ABABSA S. ,1993** :Introduction au cours Socio Economie du Développement des régions sahariennes .Edit .INFS/AS, Ouargla, 113p.
- 2) **B.A.D.R., 2003** : Agriculture un monde en renouveau : Revue bimestrielle d'information n°35 Juillet-Aout, Alger, 28p.
- 3) **B.A.D.R. 2003** : Pp (15,16)
- 4) **BARBAULT R., 2003**-Ecologie générale. Ed. Dunod, Paris, 324p
- 5) **BEKKARI A. et BENZAOUI S. ,1991** – Contribution à l'étude de la faune des palmeraies de deux régions du Sud -Est Algérien(Ouargla et Djamaa). Thèse Ing., agro., Sahara., Ins., Tech., Agro., Sahar.,Ouargla,109p.
- 6) **BENBEKHTI O, SAIFI A et BENZIANE B, 2006 : 4p**
- 7) **BOUAMMAR B., 2000** : Les changements de l'environnement économique depuis 1994 et leur effets sur la rentabilité économique et financière des néo-exploitations agricoles oasiennes et sur leur devenir : cas des exploitations céréalières et phœnicicoles de Ouargla, thèse de magister, INA, Alger, 124p.
- 8) **BOUAMMAR, (2010)** : Le développement agricole dans les régions sahariennes Etude de cas de la région de Ouargla et de la région de Biskra(2006-2008) thèse doctora Univ., Ouargla 9p.
- 9) **BOUGHABA .F. , 2008**: Contribution à l'étude de l'impact du plan national du développement agricole (PNDA) sur le développement de l'agriculture dans la région de Ouargla
- 10) **BOULAL. Y., 2008** –Ecologie trophique de Hérisson de désert *Paraechinus aethiopicus* (Ehrenberg, 1833) dans région de Djamaa . Ing., Agro., Univ., Ouargla, 125p.

- 11) **CHEHMA A., 2006** : Catalogue des plantes spontanées du Sahara septentrional algériens . Ed., Labo., Eco., Sys., Univ., Ouargla, 140p.
- 12) **CHERADID Z., 2008** :Inventaires de la faune Orthoptéroïdes de la région de Djamaa (cuvette d'Oued Righ). Ing., Agro., Univ., Ouargla, 125p.
- 13) **DAJOZ R., 1971** : Précis d'écologie . Ed., Dunod, Paris, 434p.
- 14) **DAJOZ R., 1974** : Dynamique des populations. Ed., Masson et Cie Paris, 434p.
- 15) **DAJOZ R., 1982** : Précis d'écologie . Ed., Gauthier -Villars, Paris, 495p.
- 16) **DAJOZ R., 1998** :Les insectes et le foret, Ed., Lavoisier Tec. , Et Doc., Paris, 594p.
- 17) **DICIONNAIRE ECONOMIQUE ET SOCIAL , ( 1975).**
- 18) **Dictionnaire de politique , (2017).**
- 19) **Djelfaoui Z., 2017** : Les projets à initiatives locales (PIL) ; intégration des jeunes aux activités agricoles dans les oasis de Ouargla d'Oued Righ cas de Touggourt et Djamaa , Mém., Ing., Agro., Saha., Kasdi Merbah Ouargla, 75p.
- 20) **DUBOST D., 1980** :Contribution à l'amélioration de l'utilisation agricole des eaux chaudes du continental Intercalaire (Albien) dans la cuvette du Bas Sahara Algérien , In., Bull., Agr., Sahar., 61 -109p.
- 21) **FAURIE C., FERRA Ch., MEDORI P., 1980** : Ecologie, Ed., Baillière, Paris, 168p.
- 22) **FAURIE C., FERRA Ch., MEDORI P., DEVAUX J., 2003** : Ecologie – Approche scientifique et pratique . Ed., J-B., Baillière, Paris, 339 p.
- 23) **Filaha 2007** : soutiens et subventions agricoles p2 ,4 .

- 24) **GUEMACHE M A. , 2008** : Etude géophysique à M'Rara, Daïra de Djamaa W., d'El Oued, Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et géophysique, 124p.
- 25) **HAMMOU M. et KHOUDA S., 2006** :Inventaires floristique dans les palmeraies
- 26) **I.T.D.A.S., 2008** : Institut Technique de Développement de l'Agriculture Saharienne, El Arfiane.
- 27) **JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE(JORA) N°51** : Décret exécutif n°2000-242 du 16 Joumada El Oula 1421 correspondant au 16 aout 2000 fixant les modalités d'application de l'article 17 de la loi de finances complémentaire pour 2000, relatives au fonctionnement du fonds spécial de développement des régions du Sud. Pp 10-12.
- 28) **JOUVE P .,1986** : Approche et recherche –développement en agriculture – communication au national sur la liaison recherche -développement .Bamako - Mali du 27au31octobre 1986.
- 29) **KEBAILI S., 1995** : Les portées et les limites de la mise en valeur dans les régions sahariennes : cas de la région de Ouargla, Mémoire d'ingénieur, INFS/AS, Ouargla, Pp (10,11 ;12)
- 30) **KESSAH A .,1994** : Diagnostic rapide et stratégie de développement en milieu oasien étude comparée des oasis au Maghreb et dans le monde .cours international de 07 au 26 novembre 1994.CRDA. Tozeur ,Tunisie 23p
- 31) **LEBDI N., 2001** : Dynamique interne du milieu agricole saharienne déclin ou renouveau des systèmes de production (cas de cinq zones de vallée de l'oued Righ), Mémoire d'ingénieur- Agro , université de Ouargla 109 P.
- 32) **LA ROUSSE AGRICOLE,1981.**
- 33) **LA ROUSSE AGRICOLE,1984.**
- 34) **LA ROUSSE AGRICOLE,1991.**

- 35) MAZOYER M., 1986 : Cité par Groupe de travail et de coopération Français les interventions en Ministère de la coopération du développement Paris,195P.
- 36) MESGHOUNI R., 2008 :La faune associées aux datte entreposée dans deux st ation de la région de (Ranou/L.N.R.A),Influences des différentes pyrales sur les fruits stokés; tentative de multiplication des *trichogramma cordubensis* (*Hym enoptera, Trichogrammatide*) , Ing., Agro., Saha., Univ, Ouargla, 82-98 p. –
- 37) MIMOUN K., 2006 : Insectivore du Hérisson d'Algerie *Atelerix algirus* (Lerboulet, 1844) dans la foret de Beni Ghorbi (Tizi ouzou) , Thèse Magister agro., Inst.,nat., El Harrach ,145p.
- 38) Moussaceb.N et Tighzer.T., (2017) : Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie Mém., Master en sciences écon. Uni Abderrahmane Mira – Bejaia
- 39) NASRATE A., 2007 : contribution à l'étude de l'expérience de la concession agricole dans l
- 40) Nelson , (2006) : L'autofinancement et sa nécessité au sein d'une institution sanitaire : cas du centre hospitalier C.B.C.A.Butembo Université libre des pays des grands lacs - Grade
- 41) O.N.M., 2018 Données climatologique de M'rara.
- 42) OZENDA P., 1958 – Flore du Sahara . Ed., centre nati., rech.,Sc., Paris,622 p.
- 43) PHILIPPE P., 1999 : Les bases de l'agriculture. Edit. Tec. et Doc. Pp (01-27).
- 44) Ph.Jouve , (1986) .
- 45) RAMADE F., 1980 – Eléments d'écologie- Ecologie fondamentale . Ed Dunod, Paris. , 564 p.

- 46) RAMADE F., 1984 – Eléments d'écologie- Ecologie fondamentale . Ed. Mc Graw-Hill, Paris, 397 p
- 47) RAMADE F., 2004 – Eléments d'écologie- écologie fondamentale . Ed. Dunod, Paris, 568 p.
- 48) RIVALLAND . , (2002) :
- 49) ROUVILLOIS, (1975) : Le pays de Ouargla ,Sahara Algérien :variation et organisation d'un espace rurale en milieu désertique .Edit . université de Paris. France 383p
- 50) SELTZER P., 1949 : Le climat de l'Algérie. Ed. Inst Météo. Phys. Globe de l'Algérie, Alger, 219P.
- 51) Subdivision djamaa, (2018) : bilan statistique annuelle
- 52) TOUTAIN G., 1979 : Elements d'Agronomie saharienne de la recherche au développement . Ed., Toutain, Paris, 276 p.

53) استراتيجيات تمويل القطاع الفلاحي بالجزائر في ظل الانضمام إلى المنظمة العالمية: مجولين دهبه للتجارة أطروحة دكتوراة قسم علوم الاقتصادية جامعة محمد خيضر بسكرة

*Annexes*

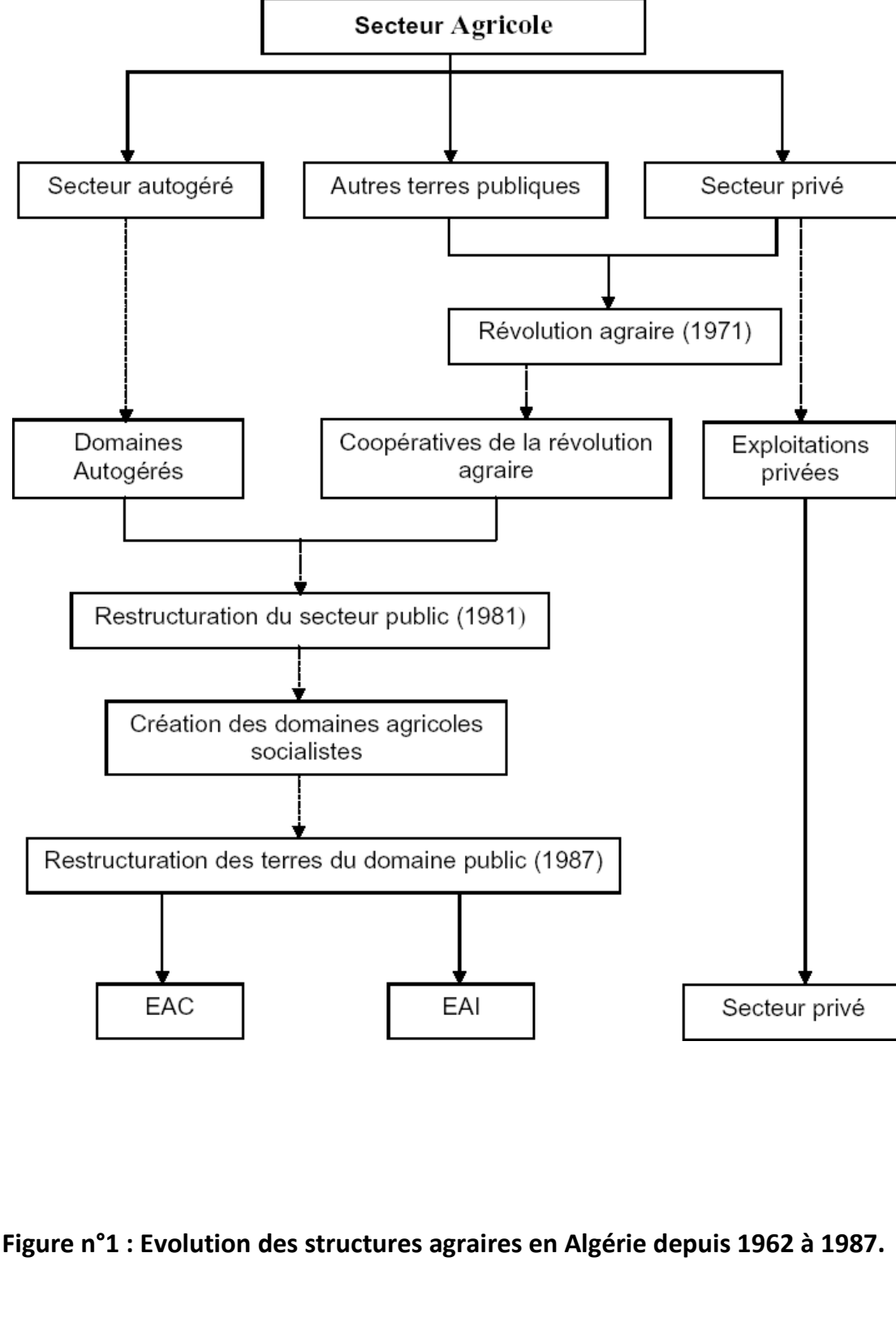


Figure n°1 : Evolution des structures agraires en Algérie depuis 1962 à 1987.

لصناديق الدعم حيث تم ضمها ضمن صندوقين يعمل أحدهما لصالح برامج التجديد الفلاحي، والثاني لصالح برامج التجديد الريفي وكان هذا التصنيف كالآتي:

شكل رقم 02 : تصنيف صناديق دعم القطاع الزراعي في الجزائر للفترة 2010-2014



المصدر: من إعداد الباحث بالاعتماد على الجريدة الرسمية للجمهورية الجزائرية، العدد 30 الصادر بتاريخ 21 ماي 2014

شكل رقم 03 صناديق الدعم الفلاحي للفترة 2000-2009



/المصدر: من إعداد الباحث بالاعتماد على المعلومات الموضحة أدناه



الشكل رقم 04 : الهيكل التنظيمي لعمل مديرية المصالح الفلاحية

## استبيان حول الاستفادة من الدعم الفلاحي .

رقم الإستبيان : .....

تاريخ الإمتياف ...../...../2019

• معلومات عامة تخص ( المستثمرة + الفلاح ) :

- 1- العمر  2- تاريخ إنشاء المستثمرة :
- 3- السكن في المستثمرة :  نعم  لا
- 4- الوضعية لعائلية :  متزوج  أعزب
- 5- نوع الملكية :  فردية  جماعية
- 6- نوع الملكية العقارية :  هبة  أخرى  APFA  شراء  وراث
- 7- المهنة :  موظف  فلاح  متقاعد  تاجر
- 8- تعدد مصادر المالية الخارجية :  حرفي  مقال  أخرى
- 9- إذا كانت نعم : ما هي هذه المصادر ؟  نعم  لا
- 10- الهدف و توجه المستثمرة :  أعمال أخرى  معونة مالية من عن الأب  أجر التقاعد  منح  أخرى
- إذا كان تجارية فما هي وجهة التسويق ؟  تجارية  إعاشية
- سوق المدينة  أسواق محلية  أسواق وطنية

• النظام الإنتساج :11- المساحة : 12(S.A.T)- المساحة الفلاحية الكلية : 13(S.A.U)- المساحة الفلاحية المستغلة : 

14- الزراعة الأساسية :

نخيل زراعة الخضروات الزراعات المحمية الأعلاف الحبوب أشجار مثمرة أخرى 

15- هل مياه السقي كافية لسقي ؟

نعم لا 

16- هل قمت بدراسة من قبل ؟

نعم لا 

إذا كان الرد بنعم ما نوع هذه الدراسة :

توبوغرافية التربة المياه أخرى 

17- هل تقوم بالتربية :

الغنم الماعز الأبقار الإبل أخرى 

18- هل تعتقد بضرورة :

الأموال الدعم قرض بنكي إستلاف أخرى • أسئلة تخص الدعم الفلاحي :

19- هل إستغنت من الدعم من قبل ؟

20- كيف وصلتك المعطومة بوجود الدعم الفلاحي ؟

عن طريق الفلاحين عن طريق المندوب والمرشد الفلاحي عن طريق الإعلان في المسجد أخرى 

21- ما هي الأسباب التي جعلتك تتقدم بملف لطلب الدعم الفلاحي ؟

.....

22- كم من مرة إستغنت من الدعم ؟

مرة واحدة مرتين 03 مرات 

23- هل تريد التقدم بملف جديد الدعم مرة أخرى ؟

نعم لا 

24- هل مبالغ الدعم كانت كافية لتلبية حاجة المشروع الفلاحي ؟

لا

نعم

إذا كان الرد بـ : لا لماذا :

.....

25- هل التزمت بالدراسة المشروع من ناحية الأموال الذاتية ؟

لا

نعم

إذا كان الرد بـ : لا

..... فلماذا؟

26- هل الأموال التي تحصلت عليها من الدعم كلها صرفتها في المشروع الفلاحي ؟

لا

نعم

27- هل عمليات الدعم الفلاحي تلبى حاجيات الفلاحة بالمنطقة ؟

لا

نعم

28- هل هذا الدعم أدخل تقنيات جديدة للمجال الفلاحي ؟

لا

نعم

29- هل كانت هناك مرافقة تقنية للمصالح الفلاحية ؟

لا

نعم

30- هل هذا الدعم رفع من الإنتاج الفلاحي لديك ؟

لا

نعم

31- هل تسبب الدعم الفلاحي في إدخال زراعات جديدة وتنوع المحصول لديك ؟

لا

نعم

32- ماهي نسبة نجاح مشروعك في إطار الدعم الفلاحي الذي استندت منه ؟

50%  100%  %0

أخرى

33- هل عند أتمام المشروع هناك لجان مراقبة تزوركم للوقوف على نجاح المشروع ؟

لا

نعم

34- هل هناك سهولة في عملية وضع الملف الحصول على الدعم الفلاحي ؟

لا

نعم

35- إذا كان الرد بـ : لا ، ما هي المعوقات في وضع الملف ؟

إدارية  غلاء ثمن الدرام  أ.

36- هل أنت مواظب على دعم الأسمدة ؟

لا

نعم

إذا كان نعم لماذا ؟

37- ما هي العمليات التي استندت منها في الدعم الفلاحي ؟

العمليات المراد إنجازها	الإستفادة (* )	عدد مرات الدعم	سنة الدعم	كمية الدعم (العدد/المساحة /الكمية)	مبلغ الدعم	نسبة نجاح العملية (%)
قلع النخيل المسمن						
غرس الجبار						
جلب الزمال						
تغليف العراجين بالبلاستيك						
إياداة الأعشاب الضارة(جماعية)						
تركيب البيوت البلاستيكية						
غرس أشجار الزيتون ( 4 × 6 )						
غرس أشجار الزيتون ( 5 × 5 )						
حفر بئر الطبقة الأولى						
تجهيز بئر						
حوض جمع المياه 100م <sup>3</sup>						
شبكة السقي شعيرية غراسة تباعد ( 8 × )						
شبكة السقي شعيرية غراسة تباعد ( 10 × )						
شبكة السقي شعيرية للزيتون ( 5 × 5 )						
حفر الخنادق						
شبكة سقي						
شراء بكرة حلوب يساوي أو أقل من 36 شهر						
شبكة السقي بالتقطير للبيوت البلاستيكية						
غرفة تبريد						
وحدة توظيف التمور						
دعم الحمضيات						

بعد استفادتك من الدعم:

38- ما هي العمليات التي كانت ضرورية في نظرك لتطوير مستثمرتك ؟

.....

.....

.....

.....

.....

39- ما هي العمليات الثانوية لمستثمرتك ؟

.....

40- ما هي العمليات في نظرك التي يجب رفع مبلغ الدعم فيها ولماذا ؟

.....

41- ما هي العمليات المدرجة في جدول الدعم ويمكن الاستغناء عنها ولماذا ؟

.....

42- ما هي العمليات التي يجب تدعيمها ولا توجد في لائحة العمليات المدعومة ؟

.....

43- هل تسببت إحدى عمليات الدعم التي قمت بها بمشاكل فلاحية ؟

نعم  لا

إذا كان الرد بنعم ما هو هذا المشكل ؟

.....

44- ما هي التطلعات المستقبلية الخاصة بمستثمرتك ؟

توسيع المستثمرة  شراء عتاد فلاحى  شراء أرض

أخرى

حفر بئر  استغلال عائلي  أخرى

• علاقة الفلاح بالمجتمع الخارجى:

45- هل أنت منخرط في الغرفة الفلاحية

لا  نعم

46- اذا كان الرد بـ : لا فلماذا ؟

ليس منها فائدة  لا أعلم بوجودها  أخرى

47- هل أنت منخرط في جمعيات فلاحية ؟

نعم  لا

48- اذا كان الرد بـ : لا فلماذا ؟

ليس منها فائدة  لا أعلم بوجودها  أخرى

49- هل زارك من قبل ؟

مرشد فلاحى  بيطري

لجنة ما  اخرى

• **علاقة الفلاح بالفلاحين :**

50- ما هي علاقتك بفلاحي المحيط

تبادل المعلومات والتحسيس

منخرط في جمعية في فلاحية أو تعاونية

تذهب وحدك للبحث عن المعلومة

عمليات التحسيس والتوعية تكون في دورات غير منتظمة

عمليات التحسيس والتوعية تكون في دورات منتظمة

أخرى

• **أسئلة مفتوحة :**

51- هل تواجه مشاكل مادية ؟

نعم

لا

هل تواجه مشاكل تقنية ؟

نعم

لا

52- ما هي الحلول التي يمكن تقترحها للخروج من هذه المشاكل ؟

.....

.....

53- كيف ترى محيط واد الرتم قبل وبعد قانون الدعم الفلاحي ؟

.....

.....

54 - ماهي إيجابيات وسلبيات الدعم الفلاحي من وجهة نظرك ؟

.....

.....

- 55- ما هو الشيء الذي قدمه الدعم الفلاحي في المناطق الصحراوية من وجهة نظرك ؟

.....

.....

56- كيف ترى مستقبل الفلاحة الصحراوية ؟

.....

.....

.....

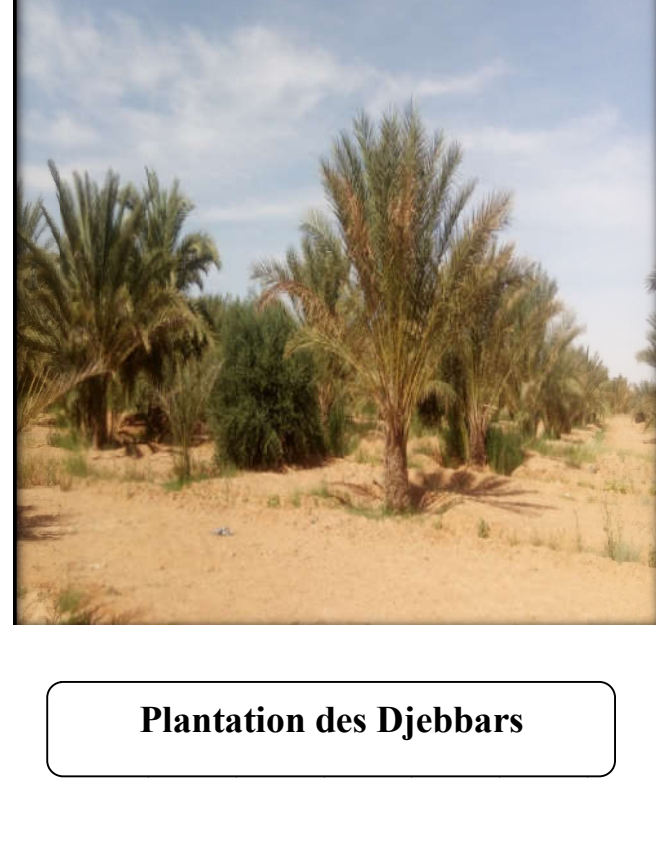
Tableau n°01 : Réalisation financière des principales filières soutenues par le FNRDA.

Unité : millions de DA .

Filières années	2001		2002		2003		2004		2005	
Céréaliculture	8797	37,20%	7353	25,49%	13164	34,62%	9437	30,66%	6088	25%
Légumes secs	17	0,07%	4	0,01	15	0,03%	64	0,2%	84	0,3%
Cultures fourragères	237	0,11%	60	0,20%	175	0,46%	140	0,45%	197	0,72%
Pomme de terre	18	0,07%	19	0,06%	25	0,06%	33	0,1%	294	1%
Plasticulture	493	2,08%	347	1,20%	123	0,32%	53	0,17%	-	-
Oléiculture	0	-	1563	5,41%	1761	4,63%	2145	6,97%	132	0,48%
Agrumiculture	254	1,07%	466	1,61%	324	0,85%	251	0,81%	128	0,47%
Viticulture	1000	4,22%	1204	44,17%	980	2,57%	730	2,37%	940	3,48%
Arboriculture fruitière	3361	14,21%	3314	11,48%	3119	8,20%	2691	8,51%	758	2,8%
Phoeniciculture	1785	7,54%	1621	5,61%	1396	3,67%	1056	3,43%	2187	8,1%
Irrigation	5603	23,96%	9180	31,82%	15253	40,11%	13011	42,28%	12219	45,25%
Lait <sup>408</sup>	624	2,63%	743	2,57%	877	2,30%	3	0,009%	151	0,55%
Valorisation	120	0,50%	2460	8,52%	418	1,09%	1192	3,87%	790	2,9%
Energie	95	0,40%	81	0,28%	-	-	1	3,24%	157	0,58%
Pépinière	208	0,87%	42	1,45%	1	0,002%	0	-	1972	7,3%
Apiculture	951	4,02%	366	1,49%	385	1%	38	0,001%	672	2,48%
Aviculture	83	0,35%	21	0,07%	4	0,01%	0	-	222	0,8%
Totales	23646	100%	28844	100%	38020	100%	30845	100%	26998	100%



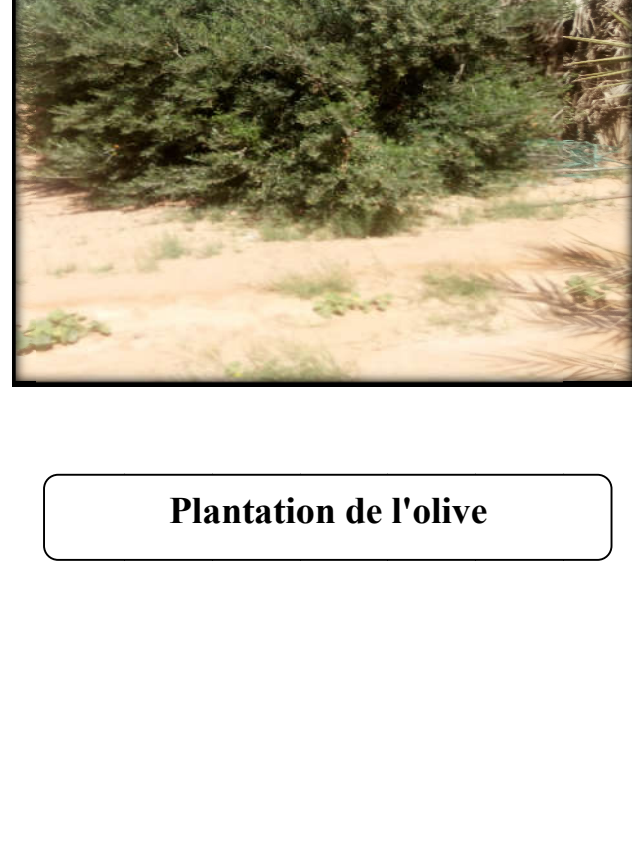
**L'installation des abris serres**



**Plantation des Djebbars**



**Bassins d'accumulation d'eau**



**Plantation de l'olive**

